

Directives techniques

concernant

les déclarations transmises au système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV

du 18 avril 2023

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

vu l'art. 17, al. 1, de l'ordonnance du 7 novembre 2018 concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (O-SI ABV, RS 812.214.4),
édicte les directives techniques suivantes :

Table des matières

1	Champ d'application	5
2	Notions et délimitations importantes pour la transmission de déclarations au système SI ABV	5
2.1	Animaux de compagnie / animaux de rente / animaux de laboratoire / animaux de zoo.....	5
2.2	Animaux de rente.....	6
2.3	Type de production	6
2.4	Groupes d'animaux	6
2.5	Consultation.....	6
2.6	Exploitation zéro	7
2.7	Traitement de groupe par voie non orale (NOG).....	7
2.8	Traitement de groupe par voie orale (OG)	7
2.9	Traitement individuel (EZ)	7
2.10	Remise à titre de stock (AV).....	8
2.11	Formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire (FZL)	8
2.12	Prescription d'antibiotiques.....	8
2.13	Analyse comparative (benchmarking)	8
2.14	Logiciel du cabinet vétérinaire	8
3	Enregistrement et informations générales sur le cabinet vétérinaire dans l'application web SI ABV.....	8
4	Possibilités de transmission de données sur les prescriptions d'antibiotiques	10
4.1	Variante 1 : depuis le logiciel du cabinet au serveur SI ABV	10
4.2	Variante 2 : depuis l'application web SI ABV au serveur SI ABV.....	10
4.3	Enregistrement du cabinet et emploi des variantes	10
5	Transmission des données de prescription depuis le logiciel du cabinet (interface)	11
5.1	Généralités	11
5.2	Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage	11
5.3	Transmission	11
5.4	Validation	12
5.5	Boîte de déclaration et protocole de communication	12
5.6	Fréquence de transmission des données	13
5.7	Modes de transmission et format	13
5.8	Sécurité.....	13
5.9	Corrections	13
6	Transmission des données relatives aux prescriptions depuis l'application web SI ABV	13
6.1	Généralités	13
6.2	Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage	14
6.3	Fréquence de transmission des données	14
6.4	Modes de transmission et format	14
6.5	Vérification	14
6.6	Sécurité.....	14
6.7	Corrections	14
7	Déclaration des consultations	15
7.1	Depuis le logiciel du cabinet	15
7.2	Depuis l'application web SI ABV	15
8	Déclarations et transmission des données sur la distribution.....	15
8.1	Généralités	15
8.2	Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage	15
8.3	Fréquence de transmission des données	15
8.4	Modes de transmission et format	15

8.5	Vérification	15
8.6	Sécurité	15
8.7	Corrections	15
9	Utilisation abusive de l'application web SI ABV et des interfaces	16
10	Annexes aux présentes directives techniques	16
11	Modifications des présentes directives techniques	16
12	Entrée en vigueur	17
13	Annexe 1 : Données de prescription et consultations enregistrées dans le logiciel du cabinet	19
13.1	Conditions techniques	19
13.1.1	Opérations	19
13.1.2	HTTPS	19
13.1.3	Token	19
13.1.4	XSD	20
13.2	Spécification de déclaration	21
13.2.1	SI ABV Champs de prescription / traitement individuel pour les animaux de rente	21
13.2.2	SI ABV Champs de prescription / traitement individuel pour les animaux de compagnie	25
13.2.3	SI ABV Champs de prescription / remise à titre de stocks pour les animaux de rente	28
13.2.4	SI ABV Champs de prescription / formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire	30
13.3	Description des champs	32
13.3.1	Traitement individuel pour les animaux de rente	32
13.3.2	Traitement individuel pour les animaux de compagnie	35
13.3.3	Remise à titre de stocks pour les animaux de rente	38
13.3.4	Formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire	39
13.4	Structure de déclaration	41
13.5	Fichier swagger SI ABV	41
13.6	Tableaux des codes	41
13.7	Validation / règles	41
14	Annexe 2 : Données de prescription de l'application web SI ABV	53
14.1	Spécification de déclaration	53
14.1.1	Traitement de groupe par voie orale	53
14.1.2	Traitement de groupe par voie orale volaille	57
14.1.3	Traitement de groupe par voie non orale	59
14.1.4	Traitement individuel pour les animaux de rente	62
14.2	Description des champs	65
14.2.1	Traitement de groupe par voie orale	65
14.2.2	Traitement de groupe par voie orale volaille	68
14.2.3	Traitement de groupe par voie non orale	71
14.3	Structure de déclaration	74
14.4	Tableaux des codes	74
14.5	Règles	76
15	Annexe 3 : Données sur la distribution	87
15.1	Procédure	87
15.2	Définitions sedex	87
15.3	Spécification de déclaration	87
15.4	Description des champs	88
15.5	Structure de déclaration	88
15.6	Tableau des codes	88
15.6.1	Emballages autorisés	88
15.6.2	Numéros sedex des titulaires d'AMM	89
15.6.3	Numéro sedex SI ABV	89

15.7	Règles.....	89
16	Annexe 4 : Droits	92
16.1	Matrice des droits	92

1 Champ d'application

Les présentes directives techniques décrivent le transfert de données entre le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) et d'autres systèmes d'information, notamment les logiciels utilisés par les cabinets et cliniques vétérinaires (ci-après : cabinets vétérinaires). Elles règlent les modalités de transmission des données, les fréquences, la standardisation du contenu des données, la forme et l'utilisation du catalogue de données, les messages de correction et les exigences techniques et organisationnelles requises pour l'utilisation du SI ABV.

Elles ont donc indirectement un impact sur :

- les titulaires d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de médicaments contenant des principes actifs antimicrobiens (antibiotiques) en médecine vétérinaire ;
- les cabinets vétérinaires qui prescrivent des antibiotiques ;
- les fournisseurs de logiciels pour cabinets vétérinaires, qui mettent à disposition la solution de transmission directe au système SI ABV de données selon l'annexe 1, ch. 13 du présent document.

2 Notions et délimitations importantes pour la transmission de déclarations au système SI ABV

2.1 Animaux de compagnie / animaux de rente / animaux de laboratoire / animaux de zoo

- Généralités

Art. 3, al. 1, let. a et b, de l'ordonnance du 18 août 2004 sur les médicaments vétérinaires (OMédvet ; RS 812.212.27)

Animaux de rente : les animaux appartenant aux espèces autorisées pour la production de denrées alimentaires en vertu de la législation sur les denrées alimentaires ou pour la production d'aliments pour animaux en vertu de la législation sur les épizooties, ainsi que les abeilles et les insectes, lorsque ceux-ci sont autorisés comme animaux destinés à la production de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux. Les animaux de rente sont détenus dans le but de produire (directement ou indirectement) des denrées alimentaires ou de fournir une autre prestation déterminée, ou il est prévu de les utiliser à ces fins. En font également partie les poissons d'aquacultures.

Animaux de compagnie : les animaux appartenant à des espèces non admises pour la production de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux, et les animaux appartenant aux espèces suivantes pour autant qu'ils ne servent pas à la production de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux, mais qu'ils sont détenus par intérêt pour l'animal ou comme compagnon dans le ménage, ou destinés à une telle utilisation : équidés, volaille domestique, lapins domestiques, gibier détenu dans un enclos, grenouilles, reptiles d'élevage, poissons, crustacés, mollusques et échinodermes.

- Particularité de l'O-SI ABV

Les équidés de rente sont assimilés à des animaux de compagnie au sens de l'art. 4, al. 2, O-SI ABV.

Les animaux de laboratoire et de zoo doivent être annoncés et évalués séparément des animaux de compagnie. C'est pourquoi ils font l'objet d'un formulaire spécifique. Celui-ci doit être utilisé lorsqu'il s'agit d'animaux détenus dans un établissement correspondant (zoo, élevage d'animaux de laboratoire) et non pas d'animaux de rente détenus dans une unité d'élevage et destinés à la production de denrées alimentaires.

2.2 Animaux de rente

Une unité d'élevage d'animaux de rente est identifiée au moyen du numéro BDTA qui lui est attribué. Un cabinet vétérinaire peut demander un numéro SI ABV auprès de l'OSAV pour les unités d'élevage d'animaux de rente relevant de l'art. 18a de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur les épizooties (OFE, RS 916.401), pour lesquelles un numéro BDTA n'est pas obligatoire.

2.3 Type de production

Une catégorie d'utilisation se réfère à une espèce animale, une classe d'âge ainsi qu'à une utilisation.

Exemples :

- Porcs : porcelet, porcelet sevré, porc d'engraissement.
- Bovins : veau d'engraissement, bovin d'engraissement, vache laitière.
- Volaille : poulet de chair, poule pondeuse (élevage), poule pondeuse (phase de ponte).

La liste exhaustive des types de production se trouve au tableau de codes figurant aux ch. 12.6 et 13.6 ci-dessous.

2.4 Groupes d'animaux

En cas de traitement par voie orale, si la taille du groupe d'animaux est plus grande que celle mentionnée à l'art. 3, al. 1, let. d, OMédV, il faut obligatoirement utiliser le formulaire prévu pour le traitement de groupe par voie orale.

Si la taille du groupe est plus petite que celle mentionnée à l'art. 3, al. 1, let. d, OMédV, il est possible d'utiliser le formulaire prévu pour le traitement de groupe par voie orale. Il est aussi possible d'utiliser le formulaire pour les annonces de traitement individuel en indiquant le nombre d'animaux concernés.

Quelle que soit l'espèce, un groupe comprend au moins 10 animaux ; il en faut 20 pour un groupe de porcs et 50 pour un groupe de volaille ou de lapins.

En cas de traitement non oral, il est possible d'utiliser soit le formulaire pour un traitement de groupe par voie non orale soit celui pour l'annonce d'un traitement individuel en indiquant le nombre d'animaux concernés.

2.5 Consultation

Par consultation, on entend une visite au cabinet vétérinaire comprenant le traitement ou l'examen par le vétérinaire, indépendamment de l'administration d'antibiotiques ou d'un autre médicament. Cela correspond à une inscription dans l'agenda du vétérinaire. Requises pour l'analyse comparative des cabinets pour animaux de compagnie et des cabinets mixtes, ces données doivent être annoncées chaque année.

2.6 Exploitation zéro

Par exploitation zéro, on entend une unité d'élevage régulièrement suivie par le cabinet (clients, identification par le numéro BDTA) comprenant des espèces animales auxquelles aucun antibiotique n'est administré. Ces espèces animales peuvent être annoncées volontairement. Elles seront incluses dans le nombre d'animaux suivis, indispensable au calcul de certains indicateurs (p. ex., indice de traitement des animaux) utilisés dans les données comparatives. Par exemple, il est possible de déclarer les exploitations avec lesquelles un accord Médvét a été conclu au cours de l'année et pour lesquelles aucun antibiotique n'a été délivré ou utilisé.

2.7 Traitement de groupe par voie non orale (NOG)

Traitement d'un groupe d'animaux de rente auxquels l'antibiotique est administré autrement que par voie orale (NOG, pour *nicht orale Gruppentherapie*).

L'application web SI ABV contient un formulaire de prescription pour les traitements de groupe par voie non orale (art. 4, al. 3, et 17, al. 2, O-SI ABV). Il est également possible d'utiliser le formulaire pour l'annonce d'un traitement individuel en indiquant le nombre d'animaux.

2.8 Traitement de groupe par voie orale (OG)

Pour les traitements par voie orale de groupes d'animaux plus importants, il est obligatoire d'utiliser le formulaire correspondant (OG, pour *orale Gruppentherapie*) dans l'application web SI ABV.

La définition du traitement d'un groupe d'animaux par voie orale est régie par l'art. 3, al. 1, let. d, OMédV.

Quelle que soit l'espèce, un groupe comprend au moins 10 animaux ; il en faut 20 pour un groupe de porcs et 50 pour un groupe de volaille ou de lapins.

L'application web SI ABV contient, pour les traitements de groupes par voie orale, un formulaire de prescription (en vertu de l'art. 16, al. 2, OMédV). Il existe un formulaire spécifique pour le traitement de groupe par voie orale de la volaille (OGG, pour *orale Gruppentherapie Geflügel*), mais il est aussi possible d'utiliser le formulaire général de prescription pour les animaux de rente. Pour les nombres d'animaux inférieurs à ceux indiqués dans l'OMédV, il est également possible d'utiliser le formulaire pour les EZN en indiquant le nombre d'animaux.

Se reporter également aux art. 4, al. 3, et 17, al. 2, O-SI ABV.

2.9 Traitement individuel (EZ)

On parle de traitement d'un animal individuel (EZ, pour *Einzeltherapie*) dans le cadre de l'O-SI ABV lorsque l'antibiotique utilisé ne fait pas l'objet d'une annonce de traitement de groupe par voie orale.

L'application web SI ABV contient un formulaire de prescription pour les animaux de rente (EZN, pour *Einzeltherapie Nutztiere*) et un autre pour les animaux de compagnie (EZH, pour *Einzeltherapie Heimtiere*) permettant de déclarer un traitement individuel (art. 4, al. 3, et 17, al. 2, O-SI ABV). Ce formulaire peut également être utilisé lorsque le traitement concerne plusieurs animaux ; il suffit d'indiquer le nombre d'animaux. On peut ainsi déclarer les traitements de plusieurs animaux via le logiciel du cabinet.

2.10 Remise à titre de stock (AV)

On parle de remise à titre de stocks (AV, pour *Abgabe auf Vorrat*) lorsque l'antibiotique est remis au détenteur d'animaux sans visite personnelle préalable du cheptel par le vétérinaire, mais sur la base d'une convention portant sur la médication vétérinaire au sens de l'art. 10, al. 2, OMédV. Il y a lieu de tenir compte ici des art. 10 à 11 OMédV et en particulier de l'interdiction de remise à titre de stocks de médicaments contenant des principes actifs antimicrobiens visée à l'annexe 5 OMédV.

L'application web SI ABV contient un formulaire de prescription pour les remises à titre de stocks (cf. art. 4, al. 3, et 17, al. 2, O-SI ABV).

2.11 Formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire (FZL)

Le formulaire FZL doit être utilisé pour le traitement des animaux de zoo et de laboratoire. Il peut être utilisé si les animaux ne sont pas des animaux de rente et ne le deviendront jamais. Il peut également l'être pour la déclaration volontaire du traitement d'animaux sauvages. En ce qui concerne les animaux de laboratoire, il ne faut déclarer que les traitements, et non pas les médicaments administrés dans le cadre d'études.

Le formulaire permet de déclarer facilement les traitements antibiotiques chez ces animaux.

2.12 Prescription d'antibiotiques

La notion de prescription d'antibiotiques inclut à la fois la prescription, la remise et l'utilisation de préparations contenant des principes actifs antimicrobiens selon les tableaux de codes figurant aux ch. 12.6 et 13.6 par le cabinet vétérinaire (utilisation d'antibiotiques visée à l'art. 2, al. 1, let. b, O-SI ABV).

Les données sont annoncées par le cabinet vétérinaire qui a prescrit, remis ou utilisé les antibiotiques.

2.13 Analyse comparative (benchmarking)

Par analyse comparative (benchmarking), on entend l'opération consistant à comparer les données dites comparatives, soit celles portant sur les antibiotiques prescrits, remis ou utilisés par cabinet vétérinaire ou par unité d'élevage d'animaux de rente, par espèce animale, par classe d'âge et par type d'utilisation des animaux en comparaison avec les données nationales (cf. art. 2, al. 1, let. b, et ch. 2.1.7 de l'annexe à l'O-SI ABV).

2.14 Logiciel du cabinet vétérinaire

Application indépendante dont au moins une partie sert à transmettre les données relatives à l'utilisation d'antibiotiques directement au SI ABV, conformément à l'art. 4, al. 3, O-SI ABV. L'application ne fait pas partie intégrante du SI ABV.

3 Enregistrement et informations générales sur le cabinet vétérinaire dans l'application web SI ABV

Chaque cabinet vétérinaire qui prescrit des antibiotiques s'enregistre et vérifie ses données dans l'application web SI ABV. Il faut qu'au moins une personne du cabinet se connecte au SI ABV.

La procédure d'enregistrement consiste à inscrire un cabinet vétérinaire sur le serveur du SI ABV à l'aide de son numéro d'identification d'entreprise ([IDE](#), éventuellement complété

par un autre code) et de son adresse électronique. La procédure d'enregistrement est faite une fois pour toutes. De plus, chaque collaborateur du cabinet vétérinaire qui souhaite utiliser le SI ABV doit disposer d'un login CH pour se connecter. Les utilisateurs d'un même cabinet vétérinaire travaillent avec les mêmes identifiants d'enregistrement du cabinet. Ils doivent donc tous se connecter au cabinet. Un utilisateur peut se connecter à plusieurs cabinets.

Grâce au champ « Complément », les cabinets vétérinaires qui font partie d'un groupe d'entreprises ayant le même IDE peuvent chacun s'enregistrer séparément et donc de manière indépendante. Les cabinets ayant plusieurs sites sont identifiés à l'aide du numéro de registre des entreprises et des établissements ([REE](#)). Les hôpitaux vétérinaires qui souhaitent enregistrer séparément des cliniques ou des services utiliseront comme complément le nom de la clinique ou du service (p. ex. « Clinique pour animaux de rente »). La combinaison de l'IDE et du complément constitue l'identifiant unique du cabinet considéré.

L'administrateur (OSAV) renseigne le champ « Numéro REE » une fois l'enregistrement effectué. Seul ce champ est modifiable par l'administrateur. Tous les autres champs identifiant un cabinet ne peuvent être modifiés que par ce cabinet.

Pour s'enregistrer, les vétérinaires exerçant en Suisse et ayant leur siège à l'étranger s'annoncent directement auprès du service compétent de l'OSAV en envoyant les informations suivantes par courriel à isabv@blv.admin.ch :

- Nom, prénom
- Nom et adresse du cabinet
- Pays dans lequel se trouve le siège du cabinet
- Adresse électronique du cabinet
- Type de cabinet
- Préparations antibiotiques proposées, mais qui ne sont pas autorisées en Suisse (nom complet, titulaire de l'autorisation)

L'enregistrement des données et la connexion des utilisateurs se font de la même manière que pour les autres cabinets.

Les cabinets vétérinaires qui traitent des animaux de compagnie sont tenus d'enregistrer dans l'application web SI ABV ou dans leur logiciel, au plus tard le 20 février de l'année suivante, le nombre de consultations effectuées durant l'année écoulée, calculé par espèce animale (chiens, chats, équidés). Par consultation, on entend une visite au cabinet vétérinaire donnant lieu à un traitement ou à un examen par le vétérinaire – que les animaux soient traités ou non au moyen d'antibiotiques ou d'autres médicaments. Autrement dit, une consultation correspond à une inscription dans le calendrier du vétérinaire. Ces informations sont requises pour l'analyse comparative.

Une fois par an, les cabinets vétérinaires et les unités d'élevage peuvent saisir les déclarations néant (cas n'ayant pas fait l'objet d'une prescription d'antibiotique). Ces données sont facultatives, mais constituent une information importante pour l'analyse comparative des cabinets.

4 Possibilités de transmission de données sur les prescriptions d'antibiotiques

Exception faite des traitements de groupe par voie orale pour les animaux de rente dont le nombre dépasse un chiffre défini (cf. ch. 2.4 et 2.8, plus de 10 animaux pour toutes les espèces, mais au moins 20 pour les porcs et 50 pour les volailles et les lapins), il existe deux voies pour saisir et transmettre les données relatives aux prescriptions d'antibiotiques au serveur SI ABV. Soit on les saisit dans les formulaires de l'application web, soit on les saisit dans le logiciel du cabinet pour les envoyer ensuite au serveur SI ABV via une interface.

- Variante 1 : toutes les annonces de prescription, à l'exception des traitements de groupe par voie orale, sont envoyées au serveur SI ABV via le logiciel du cabinet vétérinaire ; les traitements de groupe par voie orale sont envoyés via l'application web.
- Variante 2 : toutes les annonces de prescription sont transmises au serveur SI ABV via l'application web SI ABV.

Pour éviter toute incohérence, la variante choisie doit être indiquée au moment de l'enregistrement du cabinet vétérinaire.

4.1 Variante 1 : depuis le logiciel du cabinet au serveur SI ABV

Toutes les prescriptions, à l'exception des traitements de groupe par voie orale, sont saisies dans le logiciel du cabinet vétérinaire et transmises au serveur SI ABV sous une forme prédéfinie et structurée. Les traitements de groupe par voie orale sont saisis dans l'application web.

L'interface entre le logiciel du cabinet vétérinaire et le serveur SI ABV (interface de la variante 1) est décrite en détail à l'annexe 1, ch. 13.

4.2 Variante 2 : depuis l'application web SI ABV au serveur SI ABV

Toutes les prescriptions sont saisies dans l'application web SI ABV et transmises ainsi au serveur SI ABV.

Les champs de données des formulaires concernant les traitements de groupe par voie orale (OG), les traitements de groupe de volaille par voie orale (OGG) et les traitements de groupe par voie non orale (NOG) sont décrits en détail à l'annexe 2, ch. 14.

4.3 Enregistrement du cabinet et emploi des variantes

Si le cabinet choisit la variante 1, les déclarations de traitements individuels, de remise à titre de stock et de traitements des animaux de zoo et de laboratoire ne seront possibles que via le logiciel du cabinet. L'annonce des traitements de groupe se fera via l'application web uniquement. La communication du nombre de consultations effectuées dans l'année pour les animaux de compagnie pourra se faire par les deux canaux.

Si le cabinet choisit la variante 2, toutes les prescriptions et les autres données, en particulier le nombre de consultations, seront déclarées via l'application web.

Quelle que soit la variante choisie, il faudra saisir directement dans l'application web SI ABV les données relatives à l'enregistrement du cabinet, les informations concernant la vérification des données fournies, les identifiants de connexion des utilisateurs, les documents relatifs à des renseignements demandés, ainsi que les données comparatives et les déclarations néant du cabinet et des unités d'élevage suivies.

Le cabinet vétérinaire choisit sa variante lors de son enregistrement au SI ABV. Il peut changer de variante en toute autonomie. Le changement ne sera effectif qu'à partir du 21^e jour du mois en cours ou du mois suivant.

5 Transmission des données de prescription depuis le logiciel du cabinet (interface)

5.1 Généralités

Le cabinet vétérinaire peut saisir dans son logiciel propre les prescriptions d'antibiotiques relatives aux traitements individuels, les remises à titre de stock, les actes concernant les animaux de zoo et de laboratoire, ainsi que le nombre de consultations effectuées pour les animaux de compagnie. Pour cela, il faut que le logiciel du cabinet puisse envoyer et recevoir les données sous une forme prédéfinie et structurée, autrement dit qu'il soit compatible avec le serveur SI ABV.

Le serveur n'accepte que des données valides. Les données défectueuses ne sont pas importées dans le serveur SI ABV. Dans ce cas, une notification est envoyée au logiciel du cabinet avec une description de l'erreur. Le vétérinaire doit corriger l'erreur dans le logiciel du cabinet et les transmettre une nouvelle fois via l'interface. Le serveur SI ABV ne contrôle pas si les données qui étaient erronées ont été corrigées et renvoyées.

Conformément aux règles du SI ABV, les doublons envoyés ou saisis sont détectés et désactivés. Aucun retour direct à ce sujet n'est envoyé à l'utilisateur ou au logiciel du cabinet. Ces règles ne s'appliquent qu'aux cas de OG, OGG, NOG et AV.

Si le vétérinaire désactive dans le logiciel du cabinet une prescription qui a déjà été envoyée au serveur SI ABV, le logiciel du cabinet doit garantir que le jeu de données sera également désactivé sur le serveur SI ABV.

Les cabinets vétérinaires qui traitent des animaux de compagnie (au sens du ch. 2.1) enregistrent dans l'application web SI ABV le nombre de consultations effectuées durant l'année écoulée, par espèce animale (chiens, chats, équidés).

La responsabilité de l'implémentation des fonctionnalités de cette interface dans le logiciel du cabinet incombe aux fournisseurs du logiciel.

5.2 Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage

La spécification et la structure des déclarations, la description des champs et le codage doivent être compatibles avec le SI ABV. Ces éléments sont décrits aux ch. **13.2**, **13.3**, **13.4**, Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden. et Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden..

5.3 Transmission

Si le fournisseur indique que le logiciel du cabinet est compatible avec SI ABV, encore doit-il garantir la transmission correcte des données.

Les conditions techniques à remplir par le logiciel du cabinet sont décrites en annexe, au ch. 12.1.

En cas de non-respect des règles (p. ex. format non valable) concernant les champs obligatoires, le serveur SI ABV n'importera pas le jeu de données et il faudra envoyer une annonce corrigée.

En cas de non-respect des règles concernant les champs facultatifs, le serveur SI ABV n'importera pas le contenu concerné. Les autres informations du jeu de données seront toutefois importées.

Le statut d'une annonce de prescription peut être consulté dans le protocole de déclaration qui est renvoyé au logiciel du cabinet. Si la déclaration ne peut pas être réceptionnée par le logiciel du cabinet, ce dernier doit garantir que le protocole de déclaration peut être extrait sur le serveur SI ABV (cf. ch. 5.5). Le fournisseur du logiciel du cabinet doit s'assurer que les utilisateurs reçoivent les informations du protocole de déclaration.

Si un jeu de données n'a pas été importé via l'interface en raison du non-respect d'une règle, le transfert de données doit être effectué une nouvelle fois. Le fournisseur du logiciel du cabinet est responsable de cette opération.

5.4 Validation

La validation est réalisée dans le serveur SI ABV au moyen de règles dynamiques, conformément au ch. 13.7 de l'annexe. Les formats visés au ch. 13.2 et les codes visés au ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** sont également vérifiés. Si la validation échoue, les données ne sont pas enregistrées dans le serveur SI ABV.

5.5 Boîte de déclaration et protocole de communication

Un feedback sur le statut de toute transmission de données par le logiciel est immédiatement envoyé au logiciel du cabinet. Dans le même temps, une entrée est créée dans le protocole de communication.

Le serveur SI ABV met ce protocole de communication à la disposition de chaque cabinet vétérinaire (par l'identifiant unique combinant IDE et complément). C'est également par ce moyen que peuvent être récupérées toutes les déclarations.

Le fournisseur du logiciel du cabinet doit garantir que le statut de la transmission soit indiqué aux utilisateurs.

Deux statuts sont renvoyés au logiciel du cabinet : le statut « ok » (OK) ou le statut « not ok » (NOK, signalant une déclaration défectueuse). Le logiciel du cabinet décide de la manière dont le statut signalé en retour est indiqué aux utilisateurs.

Le protocole de communication contient les données saisies dans les champs suivants :

- UUID (numéro unique de la notification du protocole de communication)
- IDE
- Complément
- Date d'enregistrement
- Numéro de la prescription
- Type (EZN, EZH, AV, FZL)
- Statut (OK, NOK)
- Notification (uniquement en cas de statut NOK)
- Champs optionnels rejetés
- Référence PSW

Le protocole de communication (opération « Protocol ») peut être consulté selon la procédure décrite au ch. 13.1.

5.6 Fréquence de transmission des données

L'utilisation d'antibiotiques doit être déclarée au moins une fois par mois, pour le 20 du mois suivant (art. 4, al. 2, O-SI ABV). Les déclarations peuvent cependant être plus fréquentes – c'est même vivement souhaité.

Le nombre de consultations concernant les animaux de compagnie (chiens, chats, équidés) doit être communiqué une fois par année.

5.7 Modes de transmission et format

Le serveur SI ABV fournit un service web REST permettant de recevoir les données relatives aux prescriptions et aux consultations consignées dans les logiciels des cabinets.

La transmission des données s'effectue en utilisant HTTPS pour le protocole de transport et moyennant la requête de [JWT](#) (*JSON Web Tokens*) du serveur SI ABV et leur utilisation dans les connexions subséquentes du logiciel du cabinet vétérinaire.

5.8 Sécurité

La sécurité de la transmission des données est assurée par le mode d'envoi décrit au ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** ci-dessus.

5.9 Corrections

Le cabinet vétérinaire corrige les prescriptions erronées. Les prescriptions déjà enregistrées sur le serveur SI ABV que le cabinet vétérinaire estime erronées sont désactivées et les prescriptions rectifiées doivent être saisies et transmises à nouveau.

Les prescriptions annoncées qui sont notifiées comme ayant le statut NOK dans le protocole de déclaration envoyé au logiciel du cabinet (cf. ch. 5.5 ci-dessus) doivent être corrigées sur le fond ou dans leur forme et envoyées de nouveau au serveur SI ABV. Le fournisseur du logiciel du cabinet est tenu de décrire le processus par lequel une telle prescription peut être corrigée et renvoyée dans ledit logiciel.

6 Transmission des données relatives aux prescriptions depuis l'application web SI ABV

6.1 Généralités

L'application web SI ABV sert à la saisie structurée des prescriptions d'antibiotiques conformément à la procédure décrite au ch. 13.1.

Les vétérinaires peuvent d'une part saisir dans cette application des prescriptions destinées au traitement d'un groupe d'animaux par voie orale (OG), au traitement d'un groupe de volaille par voie orale (OGG), au traitement d'un groupe d'animaux par voie non orale (NOG), au traitement individuel d'un animal de rente (EZN), au traitement individuel d'un animal de compagnie (EZH), à la remise à titre de stock (AV) et aux traitement des animaux de zoo ou de laboratoire (FZL), et d'autre part transmettre les données de l'application au serveur SI ABV.

L'application met les outils nécessaires (logique centralisée contenant des règles et des listes de données de base) à la disposition des vétérinaires. La logique est automatiquement actualisée dès qu'une nouvelle version et une connexion Internet sont disponibles.

Il est possible de synchroniser les prescriptions dont le statut est « enregistré », « clôturé » ou « envoyé » et la gestion des exploitations (numéros BDTA et adresses saisis) entre plusieurs appareils d'un même réseau.

6.2 Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage

La spécification de déclaration et ses champs obligatoires visés à l'annexe 2, ch. 13.3, la description des champs visée à l'annexe 2, ch. 13.4, la structure de déclaration visée à l'annexe 2 ch. 13.5 et le codage visé à l'annexe 2, ch. 13.6 sont définis dans l'application web SI ABV.

6.3 Fréquence de transmission des données

Les cabinets vétérinaires déclarent les données en respectant la fréquence énoncée à l'art. 4, al. 2, O-SI ABV (1 fois par mois, jusqu'au 20 du mois suivant). Les déclarations peuvent cependant être plus fréquentes.

Le nombre de consultations pour des animaux de compagnie et des équidés de rente doit être déclaré une fois par an. Une fois par an, il est également possible de saisir des déclarations néant pour le cabinet et les unités d'élevage suivis.

6.4 Modes de transmission et format

Pour envoyer les prescriptions depuis l'application web SI ABV, vérifier d'abord au moment de les clôturer la conformité des données aux règles du ch. 13.7, avant d'activer la fonction « Envoyer ». La transmission s'effectue via *Hypertext transfer protocole secure* (HTTPS).

Pour envoyer le nombre de consultations effectuées durant l'année depuis l'application web SI ABV, ajouter et enregistrer ce nombre dans « Informations sur le cabinet vétérinaire » conformément à la structure d'annonce visée au ch. 14.3.

6.5 Vérification

Lorsque les données ont bien été transférées au serveur SI ABV dans l'application web SI ABV, une notification OK parvient au cabinet vétérinaire.

6.6 Sécurité

Pour garantir la sécurité, la transmission des données doit s'effectuer conformément au ch. 6.4.

6.7 Corrections

Le cabinet vétérinaire corrige les prescriptions défectueuses. Les corrections sont effectuées par désactivation de la prescription incorrecte, puis par saisie et transmission de la nouvelle prescription.

7 Déclaration des consultations

7.1 Depuis le logiciel du cabinet

La transmission du nombre de consultations est décrite au ch. 13.1.

7.2 Depuis l'application web SI ABV

Le nombre de consultations peut être saisi dans l'application web selon le manuel. Les chiffres doivent être saisis pour l'année écoulée avant le 20 février de l'année suivante.

8 Déclarations et transmission des données sur la distribution

8.1 Généralités

Les titulaires d'autorisation de mise sur le marché (AMM) transmettent au serveur SI ABV les données sur la distribution selon la procédure décrite au ch. 14 en utilisant le modèle de formulaire électronique mis à leur disposition (cf. art. 4, al. 3, et 17, al. 2, O-SI ABV). Ils sont tenus de s'assurer que les distributeurs qui déclarent pour leur compte les données sur la distribution respectent eux aussi les présentes directives.

8.2 Spécification et structure de déclaration, description des champs et codage

Les spécifications se trouvent aux ch. 15.3, 15.4, □□□, 15.6.

8.3 Fréquence de transmission des données

Les titulaires d'une AMM annoncent les données relatives à la distribution au moins une fois par an et avant le 30 janvier de l'année suivante (art. 4, al. 1, O-SI ABV). Les déclarations peuvent cependant être plus fréquentes. Il faut respecter les règles visées au ch. 15.7.

8.4 Modes de transmission et format

Le mode de transmission utilisé est sedex (*secure data exchange*) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), conformément au ch. 15.2.

8.5 Vérification

Les titulaires d'AMM vérifient que les données ont bien été transférées au client de la plateforme sedex. De son côté, l'OSAV vérifie le transfert dans le serveur SI ABV.

Si les titulaires d'AMM constatent des problèmes de transmission, ils en informent le service responsable de l'OSAV (isabv@blv.admin.ch).

8.6 Sécurité

La sécurité de la transmission est assurée par le mode de transmission décrit au ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** ci-dessus.

8.7 Corrections

Les titulaires d'AMM sont informés par l'OSAV des jeux de données qui n'ont pas été importés pour cause de non-respect des règles. Pour chaque déclaration, la correction est effectuée par une nouvelle transmission des données rectifiées portant sur la même période.

Il convient de respecter les règles visées au ch. 14.5. La correction s'effectue dans le SI ABV par écrasement du texte existant et désactivation de la déclaration précédente (statut « désactivé »).

9 Utilisation abusive de l'application web SI ABV et des interfaces

L'application web SI ABV doit être utilisée exclusivement aux fins décrites dans les présentes directives techniques.

Les utilisateurs de l'application web SI ABV et des interfaces doivent s'en assurer avec toute la diligence requise.

En cas d'utilisation abusive, l'OSAV, après avertissement, se réserve le droit de bloquer l'accès de l'utilisateur au système SI ABV.

Les utilisateurs qui envoient des données au système SI ABV ou des courriels à l'OSAV s'assurent d'avoir pris les précautions d'usage pour garantir la protection des données et la protection de celles-ci contre les virus.

10 Annexes aux présentes directives techniques

Les annexes suivantes, ainsi que leurs documents complémentaires, font partie intégrante des présentes directives techniques :

- Annexe 1 (ch. **13**) : Données de prescription et consultations enregistrées dans le logiciel du cabinet

avec les documents complémentaires suivants :

- « Structure de déclaration (xsd) pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV »
- « Swagger pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV »
- « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV ».

- Annexe 2 (ch. **14**) : Données de prescription de l'application web SI ABV

- Annexe 3 (ch. **15**) : Données sur la distribution

avec les documents complémentaires suivants :

- « Structure de déclaration (xsd) pour l'interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV »
- « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV »

- Annexe 4 (ch. **16**) : Droits

11 Modifications des présentes directives techniques

Les annexes aux présentes directives techniques sont réexaminées lors de toute nouvelle version, et adaptées au besoin. Les utilisateurs du système SI ABV sont informés en temps utile de la préparation d'une nouvelle version. Des adaptations minimales peuvent être

introduites au besoin dans le texte en vigueur avant la parution d'une nouvelle version (p. ex. en cas d'ajout de préparations). Les utilisateurs en sont toutefois dûment informés.

12 Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 18 avril 2023 et remplacent les directives du 21 septembre 2022¹.

¹ Anciennes versions :

- 1 : DT du 26.11.2018
- 2 : DT du 18.01.2019
- 3 : DT du 26.09.2019
- 4 : DT du 28.09.2020
- 5 : DT du 01.02.2022
- 6 : DT du 21.09.2022

Annexe 1 :

Interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV

relative aux directives techniques concernant les déclarations transmises au système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV

13 Annexe 1 : Données de prescription et consultations enregistrées dans le logiciel du cabinet

13.1 Conditions techniques

13.1.1 Opérations

Les opérations suivantes sont disponibles dans le service web REST

Opération HTTP	Alias	Chemin d'accès	Description
POST	createReceipt	/api/isabv/psw/prescription/{type}	Créer une nouvelle saisie sur le serveur SI ABV
POST	deactivateReceipt	/api/isabv/psw/prescription/deactivate/{type}	Désactiver une prescription dans le serveur SI ABV
POST	protocol	/api/isabv/psw/protocol	Consulter le protocole de communication
POST	createJWT	/api/isabv/jwt/create	Créer un JWT
POST	validateJWT	/api/isabv/jwt/validate	Valider un JWT
POST	saveConsultation	/api/isabv/psw/saveConsultation	Créer une nouvelle saisie pour les consultations sur le serveur SI ABV

Le jeu de caractères utilisé pour toutes les opérations est « utf-8 ». Un fichier swagger décrivant en détail ces opérations est disponible (voir le chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

13.1.2 HTTPS

La communication via HTTPS est utilisée pour empêcher toute interception des données.

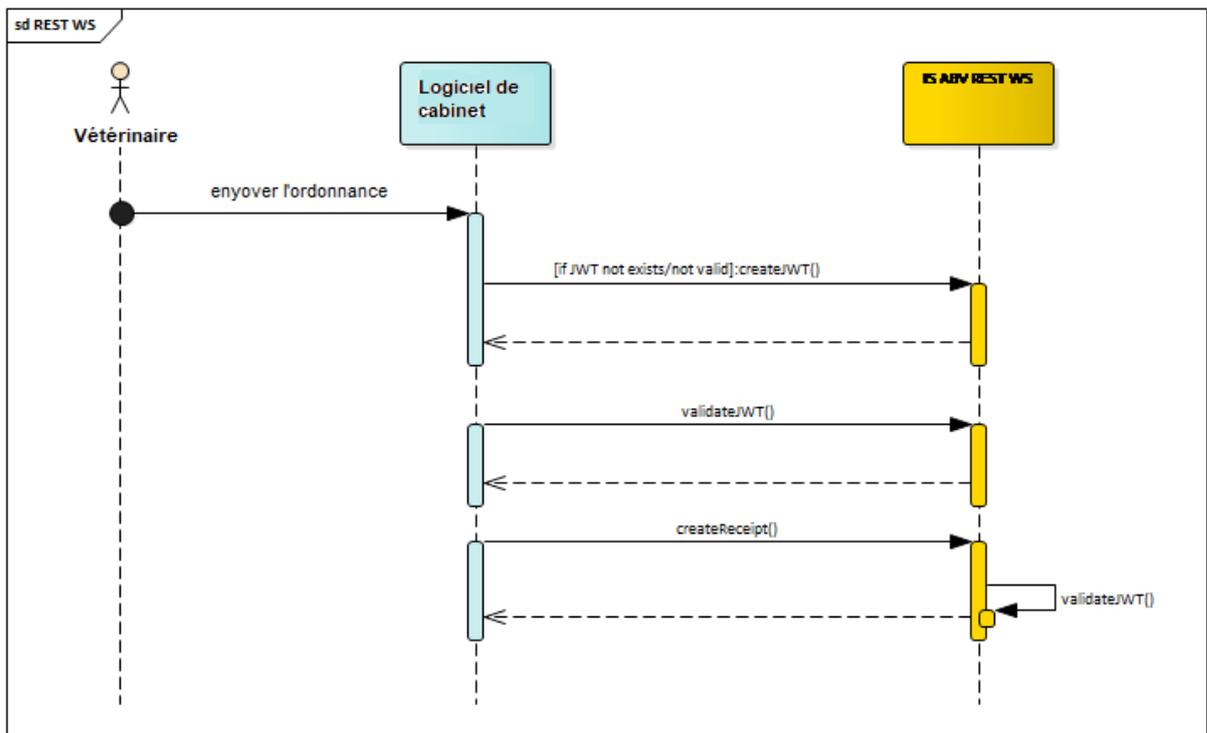
13.1.3 Token

Afin que le chemin de communication de la variante 1 (du logiciel du cabinet vers le serveur SI ABV) puisse être vérifié, chaque cabinet doit utiliser le token créé pour son identifiant (qui combine l'IDE du cabinet et un complément). La création de ce token fait l'objet d'un seul et unique enregistrement dans l'application web SI ABV pour tout cabinet vétérinaire.

Afin que le logiciel du cabinet puisse établir une connexion univoque avec le serveur SI ABV, le logiciel du cabinet doit permettre la saisie du token.

Le token est utilisé (en association avec l'IDE et le complément du cabinet vétérinaire) pour créer des JWT (JSON Web Tokens). Pour demander un JWT, on lance l'opération de service web « createJWT » avec l'IDE, le complément et le token comme paramètres. Une fois qu'un JWT a été créé, il est transmis lors des connexions suivantes dans un en-tête d'autorisation http en utilisant le schéma du support. La durée de validité du JWT peut être configurée sur le serveur SI ABV (par défaut : 10 secondes), puis validée au moyen de

l'opération de service web « validateJWT ». La validation peut également s'effectuer localement dans le logiciel du cabinet.



13.1.4 XSD

Les données de prescription sont transmises au serveur SI ABV au moyen de l'opération de service web « createReceipt ». Le système crée un fichier XSD par type de prescription pour définir la structure des données de prescription qui sont envoyées en tant que paramètres de cette opération.

13.2 Spécification de déclaration

13.2.1 SI ABV Champs de prescription / traitement individuel pour les animaux de rente

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ²
1	Date de la consultation	dateOfVisit		dateTime	
78	Actif	active	Oui ; champ optionnel utilisé pour la cohérence entre les fichiers xsd de VS1 et VS2. Le serveur ne le prend pas en compte, car la valeur « actif » est définie par les règles exécutées dans le système back end.	booléen	
2	N° de la prescription*	recipeNumber		string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement	string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string	
64	Utilisation	usage		string	
5	Catégorie d'utilisation	species		string	
6	Identification	identification	Oui	string	
7	N° BDTA	tvD		string	

² Les formules de ce tableau sont copiées à partir de Javascript et ont la syntaxe correspondante. En particulier, le remplacement des parenthèses ne suit pas les règles mathématiques.

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ²
8	Adresse de l'exploitation	address		string	
9	Nombre d'animaux traités	treatingAnimalsNumber		positiveInteger	
10	Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation	animalsTotal	Oui	positiveInteger	
11	Poids Ø par animal	animalWeight	Oui	fractionalWeight**	
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey		string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui	string	
58	Préparation	preparation:preparationID		string	
59	Voie d'administration	preparation:applicationType	Oui	string	
60a	Quantité appliquée / animal / administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:animalDosis		double	
60b	Quantité appliquée / animal / administration (2 ^e dosage)	dailyDose:animalDosis	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	double	
61a	Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	dailyDose:treatmentDays		positiveInteger	
61b	Jours de traitement	dailyDose:treatmentDays	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	positiveInteger	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ²
	(2 ^e dosage)				
31a	Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:servingMode		string	
31b	Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	dailyDose:servingMode	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	string	
63	Consommation totale	preparation:totalDosis		double	$((\text{ROUNDDOWN}((F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) * F60a * F9) + ((\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) * F60b * F9)$
44	Quantité remise	preparation:givenAmount		double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui	date	
26	Total des jours de traitement	preparation:treatmentDays		positiveInteger	$(\text{ROUND}(((\text{ROUNDDOWN}((F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) - \text{ROUNDUP}(F31a)) / F31a) + 1) + (\text{ROUND}(((\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) -$

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ²
					ROUNDUP(F31b)) / F31b) + 1)
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui	date	F25 + F26 – 1
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui	date	
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string	
77	Référence LC	reference	Oui	string (maxLength=50)	
79	Antibiogramme réalisé	antibiogramPerformed	Oui	booléen	
80	Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	criticalSubstanceConfirmed		booléen	

* [UUID](#) ou identifiant universel unique

```
**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>
```

13.2.2 SI ABV Champs de prescription / traitement individuel pour les animaux de compagnie

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ³
1	Date de la consultation	dateOfVisit		dateTime	
78	Actif	active	Oui ; champ optionnel utilisé pour la cohérence entre les fichiers xsd de VS1 et VS2. Le serveur ne le prend pas en compte, car la valeur « actif » est définie par les règles exécutées dans le système back end.	booléen	
2	N° de la prescription*	recipeNumber		string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement	string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string	
64	Utilisation	usage		string	
65	Espèce animale	species		string	
6	Identification	identification	Oui	string	
66	NPA	postcode	Oui	string	

³ Les formules de ce tableau sont copiées à partir de Javascript et ont la syntaxe correspondante. En particulier, le remplacement des parenthèses ne suit pas les règles mathématiques.

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ³
67	Adresse	address	Oui	string	
9	Nombre d'animaux traités	treatingAnimalsNumber		positiveInteger	
11	Poids Ø par animal	animalWeight		fractionalWeight**	
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey		string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui	string	
58	Préparation	preparation:preparationID		string	
59	Voie d'administration	preparation:applicationType	Oui	string	
60a	Quantité appliquée / animal / administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:animalDosis		double	
60b	Quantité appliquée / animal / administration (2 ^e dosage)	dailyDose:animalDosis	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	double	
61a	Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	dailyDose:treatmentDays		positiveInteger	
61b	Jours de traitement (2 ^e dosage)	dailyDose:treatmentDays	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	positiveInteger	
31a	Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:servingMode		string	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ³
31b	Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	dailyDose:servingMode	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	string	
63	Consommation totale	preparation:totalDosis		double	$((\text{ROUNDDOWN}((F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) * F60a * F9) + ((\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) * F60b * F9)$
44	Quantité remise	preparation:givenAmount		double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui	date	
26	Total des jours de traitement	preparation:treatmentDays		positiveInteger	$(\text{ROUND}((\text{ROUNDDOWN}((F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) - \text{ROUNDUP}(F31a)) / F31a) + 1) + (\text{ROUND}((\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) - \text{ROUNDUP}(F31b)) / F31b) + 1)$
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui	date	$F25 + F26 - 1$
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui	date	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ³
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string	
77	Référence LC	reference	Oui	string (maxLength=50)	
79	Antibiogramme réalisé	antibiogramPerformed	Oui	booléen	
80	Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	criticalSubstanceConfirmed		booléen	

* [UUID](#) ou identifiant universel unique

**<xs:simpleType name="fractionalWeight">

<xs:restriction base="xs:decimal">

<xs:fractionDigits value="6"/>

<xs:minExclusive value="0"/>

</xs:restriction>

</xs:simpleType>

13.2.3 SI ABV Champs de prescription / remise à titre de stocks pour les animaux de rente

La remise à titre de stocks ne peut être annoncée que pour les animaux de rente.

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format
68	Date de remise	dateOfVisit		dateTime
78	Actif	active	Oui ; champ optionnel utilisé pour la cohérence entre les fichiers xsd de VS1 et VS2. Le serveur ne le prend pas en compte, car la valeur « actif » est définie par les règles exécutées dans le système back end.	booléen

2	N° de la prescription	recipeNumber		string
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement	string
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string
5	Espèce animale	species		string
7	N° BDTA	tvD		string
8	Adresse de l'exploitation	address		string
58	Préparation	preparationID		string
44	Quantité remise	givenAmount		double
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	String
77	Référence LC	reference	Oui	string (maxLength=50)
79	Antibiogramme réalisé	antibiogramPerformed	Oui	booléen
80	Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	criticalSubstanceConfirmed		booléen

* [UUID](#) ou identifiant universel unique

```
**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>
```

</xs:restriction>
</xs:simpleType>

13.2.4 SI ABV Champs de prescription / formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format
1	Date de la consultation	dateOfVisit		dateTime
78	Actif	Active	Oui ; champ optionnel utilisé pour la cohérence entre les fichiers xsd de VS1 et VS2. Le serveur ne le prend pas en compte, car la valeur « actif » est définie par les règles exécutées dans le système back end.	booléen
2	N° de la prescription*	recipeNumber		string
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement	string
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string
65	Espèce animale	species		string
8	Adresse de l'exploitation	address		string
58	Préparation	preparationID		string
44	Quantité remise	givenAmount		double
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string

77	Référence LC	reference	Oui	string (maxLength=50)
79	Antibiogramme réalisé	antibiogramPerformed	Oui	booléen
80	Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	criticalSubstanceConfirmed		booléen

* [UUID](#) ou identifiant universel unique

13.3 Description des champs

13.3.1 Traitement individuel pour les animaux de rente

Nom	Description
Date de la consultation	La date à laquelle la prescription a été saisie.
Actif	Ce champ est facultatif dans le LC. Il n'est pas pris en compte dans SI ABV, car le LC ne devrait pas envoyer de prescriptions inactives. Lorsqu'une prescription est envoyée au serveur SI ABV, la valeur de ce champ est définie par défaut comme <i>true</i> . Autrement dit, même si le LC envoie par erreur une prescription où la valeur est <i>false</i> , celle-ci sera automatiquement modifiée en <i>true</i> lors de l'importation.
N° de prescription	Un numéro de prescription est attribué à chaque prescription envoyée. Ce numéro doit être univoque. UUID (identifiant universel unique) ou un numéro unique attribué par le cabinet, permettant de s'assurer que la prescription n'est pas déjà présente dans l'application SI ABV ou ne pourra pas être saisie en double. Les numéros de prescription qui ne sont pas univoques entraînent une erreur, et le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV.
N° IDE	Numéro IDE du cabinet vétérinaire pour lequel le vétérinaire saisit la prescription d'antibiotiques, tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Si le n° IDE n'a pas été enregistré sur le serveur SI ABV par l'intermédiaire de l'application web SI ABV, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur, générant ainsi une erreur. (Remarque : le n° IDE correspond au numéro de taxe sur la valeur ajoutée du cabinet vétérinaire et commence toujours par « CHE »).
Complément (<i>optionnel*</i>)	Complément à un IDE tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Le complément est surtout utilisé pour les cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes, sans IDE individuel. On recommande d'utiliser comme complément le numéro REE . Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement. * Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).
Adresse du cabinet / de la clinique	Texte libre.
Catégorie d'utilisation	Catégorie d'utilisation pour laquelle le vétérinaire remet la préparation, selon le tableau des codes

Nom	Description
	« Espèce.Type de production ». C'est le code qui est transmis.
Identification <i>(optionnel)</i>	Indications servant à identifier l'animal. Texte libre.
N° BDTA	Le numéro BDTA de l'exploitation est utilisé pour l'identification univoque des élevages d'animaux de rente. Il doit être correctement transmis : en cas d'erreur, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV. Vérification des 7 chiffres.
Adresse de l'exploitation	L'adresse de l'exploitation doit être transmise.
Nombre d'animaux traités	Il faut indiquer ici le nombre d'animaux traités.
Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation <i>(optionnel)</i>	Nombre total d'animaux de la catégorie d'utilisation sélectionnée présents sur l'exploitation au moment du traitement. Saisir un nombre entier.
Poids Ø par animal <i>(optionnel)</i>	Poids d'un animal individuel en kilogrammes. S'il y a plusieurs animaux, poids moyen estimé d'un animal en kilogrammes.
Clé de diagnostic	Code pour le diagnostic sélectionné pour l'espèce de l'animal traité, selon le tableau des codes « Clé de diagnostic ». C'est le code qui doit être saisi. La clé doit être obligatoirement saisie jusqu'au niveau 2 (x.x -> « 1 ^{er} niveau ». « 2 ^e niveau »), tous les autres niveaux sont optionnels.
Description du diagnostic <i>(optionnel)</i>	Texte libre.
Préparation	Saisie de la préparation prescrite selon le tableau des codes « Préparation ». Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. C'est le code qui doit être saisi (xxxxx-yy).
Voie d'administration <i>(optionnel)</i>	Selon le tableau des codes « Voie d'administration ». C'est le code qui doit être saisi.
Quantité appliquée / animal / administration	Indication du dosage
Jours de traitement	Jours écoulés entre la première et la dernière administration de la préparation.

Nom	Description
Fréquence d'administration	<p>Liste de sélection : le vétérinaire doit saisir ici la fréquence d'administration de la préparation, par jour. Pour les préparations à durée d'action plus longue, il doit préciser l'intervalle entre chaque administration, par exemple « tous les deux jours » (selon le tableau des codes « Fréquence d'administration », dépendant du « Type de prescription »). Dans ces cas, la durée du traitement et la fréquence d'administration jouent un rôle dans le calcul du nombre d'administrations de la préparation.</p> <p>Pour le 1^{er} dosage, il faut obligatoirement renseigner les trois champs « Quantité appliquée / animal / administration », « Jours de traitement » et « Fréquence d'administration ». La saisie d'un éventuel 2^e dosage est optionnelle. Le cas échéant, il faut aussi renseigner les trois champs mentionnés.</p>
Consommation totale	Quantité totale du médicament prescrit (1 ^{er} et 2 ^e dosages, respectivement au nombre de jours de traitement et de la fréquence d'administration), quantité remise en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodesUnité de préparation ».
Quantité remise	Quantité effective de préparation remise, en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodesUnité de préparation ».
Début du traitement <i>(optionnel)</i>	Date du début du traitement.
Total des jours de traitement	Ce champ est calculé automatiquement. Il indique la somme des jours saisis dans le champ « Jours de traitement ».
Fin du traitement <i>(optionnel)</i>	Date de la fin du traitement.
Date du contrôle de suivi <i>(optionnel)</i>	Date du contrôle de suivi.
Instructions et remarques supplémentaires <i>(optionnel)</i>	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.
Référence LC	Texte libre, afin de pouvoir suivre le déroulement d'une ligne de traitement dans le LC.
Antibiogramme réalisé	Le vétérinaire doit cocher cette case s'il a effectué un antibiogramme lors de l'examen.

Nom	Description
Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	Le vétérinaire doit cocher cette case lorsqu'une préparation contient un principe actif critique, afin de confirmer qu'il a intentionnellement administré ce type de produit.

Pour les champs « Préparation » jusqu'à « Instructions et remarques supplémentaires » : il faut saisir au moins une préparation, mais il est également possible de saisir plusieurs préparations pour la même prescription. Dans ce cas, les données du tableau doivent être saisies et transmises pour chaque préparation.

Les autres champs (**délai d'attente**, etc.) sont identiques à ceux disponibles pour les traitements de groupe et sont décrits dans le chapitre correspondant.

13.3.2 Traitement individuel pour les animaux de compagnie

Nom	Description
Date de consultation	La date à laquelle la prescription a été saisie.
Actif	Ce champ est facultatif dans le LC. Il n'est pas pris en compte dans SI ABV, car le LC ne devrait pas envoyer de prescriptions inactives. Lorsqu'une prescription est envoyée au serveur SI ABV, la valeur de ce champ est définie par défaut comme <i>true</i> . Autrement dit, même si le LC envoie par erreur une prescription où la valeur est <i>false</i> , celle-ci sera automatiquement modifiée en <i>true</i> lors de l'importation.
N° de prescription	Un numéro de prescription est attribué à chaque prescription envoyée. Ce numéro doit être univoque. UUID (identifiant universel unique) ou un numéro unique attribué par le cabinet permettant de s'assurer que la prescription n'est pas déjà présente dans l'application SI ABV ou ne pourra pas être saisie en double. Les numéros de prescription qui ne sont pas univoques entraînent une erreur, et le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV.
N° IDE	Numéro IDE du cabinet vétérinaire pour lequel le vétérinaire saisit la prescription d'antibiotiques, tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Si le n° IDE n'a pas été enregistré sur le serveur SI ABV par l'intermédiaire de l'application web SI ABV, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV, générant ainsi une erreur. (Remarque : le n° IDE correspond au numéro de taxe sur la valeur ajoutée du cabinet vétérinaire et commence toujours par « CHE »).
Complément (<i>optionnel*</i>)	Complément à un IDE tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Le complément est surtout utilisé pour les cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes, sans IDE individuel. On recommande d'utiliser comme complément le numéro

Nom	Description
	<p>REE. Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement.</p> <p>* Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).</p>
Adresse du cabinet / de la clinique	Texte libre.
Espèce animale	Espèce animale pour laquelle le vétérinaire remet la préparation, selon le tableau des codes « Espèce.Désignation de l'espèce ». C'est le code qui doit être saisi.
Identification (<i>optionnel</i>)	Indications servant à identifier l'animal. Texte libre.
NPA (<i>optionnel</i>)	Numéro postal d'acheminement du détenteur de l'animal.
Adresse (<i>optionnel</i>)	Adresse du détenteur de l'animal. Le champ n'est pas transmis à l'OSAV.
Nombre d'animaux traités	Il faut indiquer ici le nombre d'animaux traités.
Poids Ø par animal	Poids d'un animal individuel en kilogrammes. S'il y a plusieurs animaux, poids moyen estimé d'un animal en kilogrammes.
Clé de diagnostic	Code du diagnostic sélectionné pour l'espèce de l'animal traité, selon le tableau des codes « Clé de diagnostic ». C'est le code qui doit être saisi. La clé de diagnostic doit être obligatoirement saisie jusqu'au niveau 1, tous les autres niveaux sont optionnels.
Description du diagnostic (<i>optionnel</i>)	Texte libre.
Préparation	Saisie de la préparation prescrite selon le tableau des codes « Préparation ». Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. C'est le code qui doit être saisi (xxxxx-yy).
Voie d'administration (<i>optionnel</i>)	Selon le tableau des codes « Voie d'administration ». C'est le code qui doit être saisi.
Quantité appliquée / animal / administration	Indication du dosage
Jours de traitement	Jours écoulés entre la première et la dernière administration de la préparation.

Nom	Description
Fréquence d'administration	<p>Liste de sélection : le vétérinaire doit saisir ici la fréquence d'administration de la préparation, par jour. Pour les préparations à durée d'action plus longue, il doit préciser l'intervalle entre chaque administration, par exemple « tous les deux jours » (selon le tableau des codes « Fréquence d'administration », dépendant du « Type de prescription »). Dans ces cas, la durée du traitement et la fréquence d'administration jouent un rôle dans le calcul du nombre d'administrations de la préparation.</p> <p>Pour le 1^{er} dosage, il faut obligatoirement renseigner les trois champs « Quantité appliquée / animal / administration », « Jours de traitement » et « Fréquence d'administration ». La saisie d'un éventuel 2^e dosage est optionnelle. Le cas échéant, il faut aussi renseigner les trois champs mentionnés.</p>
Consommation totale	Ce champ est calculé automatiquement à partir des données saisies et ne peut pas être modifié. Il indique la consommation totale pour la prescription (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Quantité remise	Quantité effective de préparation remise, en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodesUnité de préparation ».
Début du traitement (<i>optionnel</i>)	Date du début du traitement.
Total des jours de traitement	Ce champ est calculé automatiquement. Il indique la somme des jours saisis dans le champ « Jours de traitement ».
Fin du traitement (<i>optionnel</i>)	Date de la fin du traitement.
Date du contrôle de suivi (<i>optionnel</i>)	Date du contrôle de suivi.
Instructions et remarques supplémentaires (<i>optionnel</i>)	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.
Référence LC	Texte libre, afin de pouvoir suivre le déroulement d'une ligne de traitement dans le LC.
Antibiogramme réalisé	Le vétérinaire doit cocher cette case s'il a effectué un antibiogramme lors de l'examen.
Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	Le vétérinaire doit cocher cette case lorsqu'une préparation contient un principe actif critique, afin de confirmer qu'il a intentionnellement administré ce type de produit.

Pour les champs « Préparation » jusqu'à « Instructions et remarques supplémentaires » : il faut saisir au moins une préparation, mais il est également possible de saisir plusieurs préparations pour la même prescription. Dans ce cas, les données du tableau doivent être saisies et transmises pour chaque préparation.

13.3.3 Remise à titre de stocks pour les animaux de rente

Nom	Description
Date de remise	La date à laquelle la prescription a été saisie.
Actif	Ce champ est facultatif dans le LC. Il n'est pas pris en compte dans SI ABV, car le LC ne devrait pas envoyer de prescriptions inactives. Lorsqu'une prescription est envoyée au serveur SI ABV, la valeur de ce champ est définie par défaut comme <i>true</i> . Autrement dit, même si le LC envoie par erreur une prescription où la valeur est <i>false</i> , celle-ci sera automatiquement modifiée en <i>true</i> lors de l'importation.
N° de prescription	Un numéro de prescription est attribué à chaque prescription envoyée. Ce numéro doit être univoque. UUID (identifiant universel unique) ou un numéro unique attribué par le cabinet permettant de s'assurer que la prescription n'est pas déjà présente dans l'application SI ABV ou ne pourra pas être saisie en double. Les numéros de prescription qui ne sont pas univoques entraînent une erreur, et le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV.
N° IDE	Numéro IDE du cabinet vétérinaire pour lequel le vétérinaire saisit la prescription d'antibiotiques, tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Si le n° IDE n'a pas été enregistré sur le serveur SI ABV par l'intermédiaire de l'application web SI ABV, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur, générant ainsi une erreur. (Remarque : le n° IDE correspond au numéro de taxe sur la valeur ajoutée du cabinet vétérinaire et commence toujours par « CHE »).
Complément (optionnel*)	Complément à un IDE tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Le complément est surtout utilisé pour les cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes, sans IDE individuel. On recommande d'utiliser comme complément le numéro REE . Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement. * Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).
Adresse du cabinet / de la clinique	Texte libre.
Espèce animale	Espèce animale pour laquelle le vétérinaire remet la préparation, selon le tableau des codes « Espèce.Désignation de l'espèce ». C'est le code qui doit être saisi.

Nom	Description
N° BDTA	Le numéro BDTA de l'exploitation est utilisé pour l'identification univoque des élevages d'animaux de rente. Il doit être correctement transmis : en cas d'erreur, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV. Vérification des 7 chiffres.
Adresse de l'exploitation	L'adresse de l'exploitation doit être transmise.
Préparation	Saisie de la préparation prescrite selon le tableau des codes « Préparation ». Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. C'est le code qui doit être saisi (xxxxx-yy).
Quantité remise	Quantité effective de préparation remise, en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodesUnité de préparation ».
Instructions et remarques supplémentaires (optionnel)	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.
Référence LC	Texte libre, afin de pouvoir suivre le déroulement d'une ligne de traitement dans le LC.
Antibiogramme réalisé	Le vétérinaire doit cocher cette case s'il a effectué un antibiogramme lors de l'examen.
Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	Le vétérinaire doit cocher cette case lorsqu'une préparation contient un principe actif critique, afin de confirmer qu'il a intentionnellement administré ce type de produit.

13.3.4 Formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire

Nom	Description
Date de consultation	La date à laquelle la prescription a été saisie.
Actif	Ce champ est facultatif dans le LC. Il n'est pas pris en compte dans SI ABV, car le LC ne devrait pas envoyer de prescriptions inactives. Lorsqu'une prescription est envoyée au serveur SI ABV, la valeur de ce champ est définie par défaut comme <i>true</i> . Autrement dit, même si le LC envoie par erreur une prescription où la valeur est <i>false</i> , celle-ci sera automatiquement modifiée en <i>true</i> lors de l'importation.
N° de prescription	Un numéro de prescription est attribué à chaque prescription envoyée. Ce numéro doit être univoque. UUID (identifiant universel unique) ou un numéro unique attribué par le cabinet permettant de s'assurer que la prescription n'est pas déjà présente dans l'application SI ABV ou ne pourra pas être saisie en double. Les numéros de prescription qui ne sont pas univoques entraînent une

Nom	Description
	erreur, et le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur SI ABV.
N° IDE	Numéro IDE du cabinet vétérinaire pour lequel le vétérinaire saisit la prescription d'antibiotiques, tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Si le n° IDE n'a pas été enregistré sur le serveur SI ABV par l'intermédiaire de l'application web SI ABV, le jeu de données ne peut pas être chargé par le serveur, générant ainsi une erreur. (Remarque : le n° IDE correspond au numéro de taxe sur la valeur ajoutée du cabinet vétérinaire et commence toujours par « CHE »).
Complément (<i>optionnel</i> *)	<p>Complément à un IDE tel qu'enregistré et utilisé dans l'application web SI ABV. Le complément est surtout utilisé pour les cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes, sans IDE individuel. On recommande d'utiliser comme complément le numéro REE. Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement.</p> <p>* Si un cabinet définit un complément, il devra ensuite toujours l'utiliser en parallèle du numéro IDE.</p> <p>* Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).</p>
Adresse du cabinet / de la clinique	Texte libre.
Espèce animale	Espèce animale pour laquelle le vétérinaire remet la préparation, selon le tableau des codes « Espèce.Désignation de l'espèce ». C'est le code qui doit être saisi.
Adresse de l'exploitation	L'adresse de l'exploitation doit être transmise.
Préparation	Saisie de la préparation prescrite selon le tableau des codes « Préparation ». Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. C'est le code qui doit être saisi (xxxxx-yy).
Quantité remise	Quantité effective de préparation remise, en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodesUnité de préparation ».
Instructions et remarques supplémentaires (<i>optionnel</i>)	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.
Référence LC	Texte libre, afin de pouvoir suivre le déroulement d'une ligne de traitement dans le LC.
Antibiogramme réalisé	Le vétérinaire doit cocher cette case s'il a effectué un antibiogramme lors de l'examen.

Nom	Description
Confirmation de la prescription de principes actifs critiques dans la préparation	Le vétérinaire doit cocher cette case lorsqu'une préparation contient un principe actif critique, afin de confirmer qu'il a intentionnellement administré ce type de produit.

13.4 Structure de déclaration

Les structures de déclaration pour les **traitements individuels pour les animaux de rente et de compagnie et la remise à titre de stocks figurent dans le document** complémentaire « Structure de déclaration (xsd) pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV » du 28 septembre 2021.

13.5 Fichier swagger SI ABV

Le fichier swagger figure dans le **document complémentaire « Swagger pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV »** du 30 septembre 2019.

13.6 Tableaux des codes

Les tableaux des codes relatifs à la voie d'administration, à la clé de diagnostic, à l'espèce, à l'unité, à la préparation et à la fréquence d'administration sont illustrés dans le **document complémentaire « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface logiciel du cabinet – serveur SI ABV »**.

Il est également possible de consulter les tableaux des codes par le biais d'un service web. La description technique ainsi que le format des données sont décrits dans le document « Fichier Swagger données de base SI ABV Release 2 ». Pour des raisons techniques, ce service web peut proposer les données de base uniquement au même moment où la logique de l'application web SI ABV est mise à jour.

13.7 Validation / règles

Les validations suivantes sont effectuées :

- Le numéro de prescription doit être univoque et ne doit pas déjà exister sur le serveur SI ABV. C'est pourquoi il est recommandé d'utiliser un [UUID](#) comme numéro de prescription.
- Champs de prescription SI ABV obligatoires / champs traitement individuel, animaux de rente
 - Date de consultation
 - N° de prescription
 - N° IDE et complément, si présent
 - Adresse du cabinet / de la clinique
 - Catégorie d'utilisation
 - N° BDTA
 - Adresse de l'exploitation

- Clé de diagnostic
- Préparation
- Quantité appliquée par administration (1^{er} dosage)
- Quantité appliquée par administration (2^e dosage), si présente
- Jours de traitement (1^{er} dosage)
- Jours de traitement (2^e dosage), si présente
- Fréquence d'administration (1^{er} dosage)
- Fréquence d'administration (2^e dosage), si présente
- Consommation totale
- Quantité remise
- Total des jours de traitement
- Champs de prescription SI ABV obligatoires / champs traitement individuel, animaux de compagnie
 - Date de consultation
 - N° de la prescription
 - N° IDE et complément, si présent
 - Adresse du cabinet / de la clinique
 - Espèce animale
 - Poids
 - Clé de diagnostic
 - Préparation
 - Quantité appliquée par administration (1^{er} dosage)
 - Quantité appliquée par administration (2^e dosage), si présente
 - Jours de traitement (1^{er} dosage)
 - Jours de traitement (2^e dosage), si présente
 - Fréquence d'administration (1^{er} dosage)
 - Fréquence d'administration (2^e dosage), si présente
 - Consommation totale
 - Quantité remise
 - Total des jours de traitement
- Champs de prescription SI ABV obligatoires / champs remise à titre de stocks, animaux de rente
 - Date de remise
 - N° de la prescription
 - N° IDE et complément, si présent
 - Adresse du cabinet / de la clinique

- Espèce animale
- N° BDTA
- Adresse de l'exploitation
- Préparation
- Quantité remise
- Champs de prescription SI ABV obligatoires / formulaire pour les animaux de zoo et de laboratoire
 - Date de consultation
 - N° de la prescription
 - N° IDE et complément, si présent
 - Adresse du cabinet / de la clinique
 - Espèce animale
 - Adresse de l'exploitation
 - Préparation
 - Quantité remise
- Champs obligatoires appartenant aux tableaux de codes
 - Catégorie d'utilisation (EN) / espèce animale (EH, AVN, FZL)
 - Clé de diagnostic
 - Système organique
 - Diagnostic (EN)
 - Préparation
 - Fréquence d'administration
- Champs optionnels appartenant aux tableaux de codes, qui doivent être valides pour pouvoir être transmis :
 - Voie d'administration
 - Diagnostic (EH)
 - Diagnostic élargi (EN, EH)
 - Diagnostic détaillé (EN, EH)
- Les champs optionnels doivent être valides, sans quoi leurs valeurs sont rejetées. La présence de champs optionnels invalides n'empêche pas le chargement des données sur le serveur, mais les informations optionnelles erronées ne sont pas intégrées dans la base de données.

Nom de la règle	Nom du module de texte	Formulaire	Condition	Description de la formule
EZN Date de consultation V1	EZN Date de la consultation V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas correcte.	
EZH Date de consultation V1	EZH Date de la consultation V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas correcte	
AVN Date de remise V1	AVN Date de remise V1	AVN	La valeur manque ou n'est pas correcte	
FZL Date de consultation V1	FZL Date de consultation V1	FZL	La valeur manque ou n'est pas correcte	
EZN Adresse du cabinet V1	EZN Adresse du cabinet V1	EZN	La valeur manque.	
EZH Adresse du cabinet V1	EZH Adresse du cabinet V1	EZH	La valeur manque.	
AVN Adresse du cabinet V1	AVN Adresse du cabinet V1	AVN	La valeur manque.	
EZN Adresse du détenteur d'animaux V1	EZN Adresse du détenteur d'animaux V1	EZN	La valeur manque.	
AVN Adresse du détenteur d'animaux V1	AVN Adresse du détenteur d'animaux V1	AVN	La valeur manque.	
FZL Adresse du détenteur d'animaux V1	FZL Adresse du détenteur d'animaux V1	FZL	La valeur manque.	
EZN Clé de diagnostic 2S V1	EZN Clé de diagnostic 2S V1	EZN	S'il n'y a pas au moins deux niveaux ou la valeur manque ou n'existe pas.	
EZH Clé de diagnostic 1S V1	EZH Clé de diagnostic 1S V1	EZH	S'il n'y a pas au moins un niveau ou la valeur manque ou n'existe pas.	
EZN Catégorie d'utilisation V1	EZN Catégorie d'utilisation V2	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	

EZH Espèce animale V1	EZH Espèce animale V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
AVN Espèce animale V1	AVN Espèce animale V1	AVN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
FZL Espèce animale V1	FZL Espèce animale V1	FZL	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Aucune préparation V1	EZN Aucune préparation V1	EZN	La valeur manque.	
EZH Aucune préparation V1	EZH Aucune préparation V1	EZH	La valeur manque.	
EZN Préparation V1	EZN Préparation V1	EZN	Lorsqu'il y a au moins un MédV transféré au moyen du SI ABV ou que la valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Préparation V1	EZH Préparation V1	EZH	Lorsqu'il y a au moins un MédV transféré au moyen du SI ABV ou que la valeur manque ou n'est pas valide.	
AVN Préparation V1	AVN Préparation V1	AVN	Lorsqu'il y a au moins un MédV transféré au moyen du SI ABV ou que la valeur manque ou n'est pas valide.	
FZL Préparation V1	FZL Préparation V1	FZL	Lorsqu'il y a au moins un MédV transféré au moyen du SI ABV ou que la valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN 1 ^{er} dosage V1	EZN 1 ^{er} dosage V1	EZN	La valeur manque.	

EZH 1 ^{er} dosage V1	EZH 1 ^{er} dosage V1	EZH	La valeur manque.	
EZN Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage) V1	EZN Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage) V1	EZH Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Jours de traitement (1 ^{er} dosage) V1	EZN Jours de traitement (1 ^{er} dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Jours de traitement (1 ^{er} dosage) V1	EZH Jours de traitement (1 ^{er} dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage) V1	EZN Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage) V1	EZH Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Total des jours de traitement V1	EZN Total des jours de traitement V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Total des jours de traitement V1	EZH Total des jours de traitement V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage) V1	EZN Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (jours de traitement et/ou fréquence d'administration), ce champ ne doit pas être vide.

EZH Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage) V1	EZH Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (jours de traitement et/ou fréquence d'administration), ce champ ne doit pas être vide.
EZN Jours de traitement (2 ^e dosage) V1	EZN Jours de traitement (2 ^e dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou fréquence d'administration), ce champ ne doit pas être vide.
EZH Jours de traitement (2 ^e dosage) V1	EZH Jours de traitement (2 ^e dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou fréquence d'administration), ce champ ne doit pas être vide.
EZN Fréquence d'administration (2 ^e dosage) V1	EZN Fréquence d'administration (2 ^e dosage) V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou jours de traitement), ce champ ne doit pas être vide.
EZH Fréquence d'administration (2 ^e dosage) V1	EZH Fréquence d'administration (2 ^e dosage) V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou jours

				de traitement), ce champ ne doit pas être vide.
EZN Quantité remise V1	EZN Quantité remise V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Quantité remise V1	EZH Quantité remise V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
AVN Quantité remise V1	AVN Quantité remise V1	AVN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
FZL Quantité remise V1	FZL Quantité remise V1	FZL	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Consommation totale V1	EZN Consommation totale V1	EZN	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Consommation totale V1	EZH Consommation totale V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZH Poids V1	EZH Poids V1	EZH	La valeur manque ou n'est pas valide.	
EZN Numéro de la prescription V1	EZN Numéro de la prescription V1	EZN	Si le numéro de la prescription est équivoque ou manque.	
EZH Numéro de la prescription V1	EZH Numéro de la prescription V1	EZH	Si le numéro de la prescription est équivoque ou manque.	
AVN Numéro de la prescription V1	AVN Numéro de la prescription V1	AVN	Si le numéro de la prescription est équivoque ou manque.	

FZL Numéro de la prescription V1	FZL Numéro de la prescription V1	FZL	Si le numéro de la prescription est équivoque ou manque.	
EZN N° BDTA V1	EZN N° BDTA V1	EZN	Le n° BDTA manque ou le chiffre de contrôle n'est pas correct.	
AVN N° BDTA V1	AVN N° BDTA V1	AVN	Le n° BDTA manque ou le chiffre de contrôle n'est pas correct.	

EZN Date de consultation/remise	EZN Date de consultation/remise	EZN	Le serveur n'accepte pas la prescription si la date de consultation/remise se situe à plus de 50 jours dans le futur ou remonte à plus de 730 jours dans le passé (à partir de la date à laquelle l'utilisateur veut clôturer la prescription).	
EZH Date de consultation/remise	EZH Date de consultation/remise	EZH	Le serveur n'accepte pas la prescription si la date de consultation/remise se situe à plus de 50 jours dans le futur ou remonte à plus de 730 jours dans le passé (à partir de la date à laquelle l'utilisateur veut clôturer la prescription).	

AVN Date de consultation/remise	AVN Date de consultation/remise	AVN	Le serveur n'accepte pas la prescription si la date de consultation/remise se situe à plus de 50 jours dans le futur ou remonte à plus de 730 jours dans le passé (à partir de la date à laquelle l'utilisateur veut clôturer la prescription).	
FZL Date de consultation/remise	FZL Date de consultation/remise	FZL	Le serveur n'accepte pas la prescription si la date de consultation/remise se situe à plus de 50 jours dans le futur ou remonte à plus de 730 jours dans le passé (à partir de la date à laquelle l'utilisateur veut clôturer la prescription).	
AV Principe actif critique sans confirmation V1	AVN Principe actif critique sans confirmation V1	AV	Le serveur n'accepte pas la prescription si la préparation contient des principes actifs critiques et que vous n'avez pas confirmé que vous les avez prescrits intentionnellement.	

Nom de la règle	Nom du module de texte	Formulaire	Condition	Description de la formule
Doublons				

Doublon AVN	Doublon AVN	AVN	Lorsque o IDE (cabinet / clinique vétérinaire) / complément o N° BDTA o Préparation o Date de remise est la même	
-------------	-------------	-----	--	--

Annexe 2 :

Données de prescription de l'application web SI ABV

relative aux directives techniques concernant les déclarations transmises au système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV

14 Annexe 2 : Données de prescription de l'application web SI ABV

14.1 Spécification de déclaration

Les cabinets vétérinaires sont chargés de s'assurer que les informations relatives à l'identification soient transmises de la manière suivante :

- L'identification des exploitations d'animaux de rente est notifiée de la manière suivante :
 - Il faut utiliser le numéro BDTA de l'exploitation.
 - Si une exploitation d'animaux de rente ne dispose pas de numéro BDTA, un numéro (numéro SI ABV) est demandé auprès de l'OSAV pour cette exploitation. Après avoir créé le numéro dans le serveur SI ABV, il est possible de le consulter dans l'application locale SI ABV.
- L'identification des préparations est notifiée de la manière suivante :
 - L'identification selon Swissmedic pour la préparation selon la sélection dans l'application locale SI ABV ou selon le tableau de codes au chapitre 14.4 est valable pour l'identification univoque des préparations.

14.1.1 Traitement de groupe par voie orale

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Mode d'alimentation ⁴	Format	Formule
1	Date de consultation	dateOfVisit			dateTime	
2	N° d'ordonnance	recipeNumber			string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID			string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement		string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddresses			string	
5	Catégorie d'utilisation	species			positiveInteger	
6	Identification du groupe	identification			string	

⁴ Selon les tableaux de codes (données de base) « Mode d'alimentation »

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Mode d'alimentation ⁴	Format	Formule
7	N° BDTA	tvd			string	
8	Adresse de l'exploitation	address			string	
9	Nombre d'animaux à traiter	treatingAnimalsNumber			positiveInteger	
10	Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation	animalsTotal	Oui		positiveInteger	
11	Poids Ø par animal	animalWeight			fractionalWeight**	
12	Poids total des animaux	totalAnimalWeight			fractionalWeight**	F9 * F11
13	Gain moyen quotidien	dayGrowth			nonNegativeInteger	
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey			string	
15	Système organique	organSystem			string	
16	Diagnostic	diagnosis			string	
17	Diagnostic élargi	diagnosisExtended	Oui		string	
18	Diagnostic détaillé	diagnosisDetail	Oui		string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui		string	
21	PAM	preparation:preparationID			string	
22	Mode d'alimentation	feedingMethod			string	
24	Dosage / animal / jour	preparation:dosis			double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui		date	
26	Jours de traitement	preparation:treatmentDays			positiveInteger	
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui		date	F25 + F26 – 1
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui		date	
29	Gain de poids / animal durant le traitement	therapyGrowth			positivefractionalWeight***	(F26 – 1) * (F13 / 1000)

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Mode d'alimentation ⁴	Format	Formule
30	Poids total Ø durant le traitement	averageTotalTherapyWeight			fractionalWeight**	$F9 * (F11 + (F29 / 2))$
31	Fréquence d'administration	preparation:servingMode			double	
32	Instructions au détenteur d'animaux	animalHolderInstructions		TD	string	
33	PAM total / administration	totalServing		b	double	$F24 / 100 * F30 / F31$
34	Aliment / animal / jour Buvée / animal / jour	animalDailyFood		B, F	double	
35	Adjonction de	admixture		B, F	double	<p>Mode d'alimentation BF: $F24 * (F11 + (F29 / 2)) / (100 * F34 / 1000)$</p> <p>Mode d'alimentation BT, BM, BA: $F24 * (F11 + (F29 / 2)) / (100 * F34)$</p> <p>Mode d'alimentation 'F': $F24 * (F11 + (F29 / 2)) / (100 * F34 / 1000 / 1000)$</p>
37	AM / administration / animal	animalServing		B, F	double	<p>Mode d'alimentation BF: $F34 / F31$</p> <p>Mode d'alimentation B à l'exception de BF: $(F34 / 1000) / F31$</p>

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Mode d'alimentation ⁴	Format	Formule
38	Quantité totale AM	totalQuantity		B, F	double	Mode d'alimentation F et BF: F34 * F9 * F26 Mode d'alimentation B à l'exception de BF: (F34 / 1000) * F9 * F26
39	Quantité d'AM / jour	animalDailyQuantity		B, F	double	Mode d'alimentation F et BF: F34 * F9 Mode d'alimentation B à l'exception de BF: (F34 / 1000) * F9
40	Type d'aliment	feedType		F	string	
41	Fabriquant ; aliment	manufacturer		F	string	
43	PAM nécessaire	requiredDosis			double	F26 * (F24 / 100) * F30
44	Quantité remise Quantité d'AM commandée (pour F)	preparation:givenAmount		TD, b, B F	double	
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui		string	
77	Référence LC	reference	Oui		string	

```

**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>

```

```

    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>

```

```

***<xs:simpleType name="positivefractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minInclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>

```

14.1.2 Traitement de groupe par voie orale volaille

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule
1	Date de consultation	dateOfVisit		dateTime	
2	N° d'ordonnance	recipeNumber		string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrementOui	string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string	
5	Catégorie d'utilisation	species		positiveInteger	
6	Identification du groupe	identification		string	
7	N° BDTA	tvD		string	
8	Adresse de l'exploitation	address		string	
9	Nombre d'animaux à traiter	treatingAnimalsNumber		positiveInteger	
10	Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation	animalsTotal	Oui	positiveInteger	
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey		string	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule
15	Système organique	organSystem		string	
16	Diagnostic	diagnosis		string	
17	Diagnostic élargi	diagnosisExtended	Oui	string	
18	Diagnostic détaillé	diagnosisDetail	Oui	string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui	string	
21	PAM	preparation:preparationID		string	
24	Dosage / animal / jour	preparation:dosis		double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui	date	
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui	date	F25 + F26 – 1
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui	date	
51	Jour	ogDailyDose:day		double	
52	Poids Ø par animal [kg]	ogDailyDose:animalWeight		fractionalWeight**	
53	Poids total des animaux [kg]	ogDailyDose:totalAnimalWeight		fractionalWeight**	F9 * F52
56	Quantité de PAM / jour	ogDailyDose:requiredDosis		double	F53 * F24 / 100
57	Quantité remise	ogDailyDose:givenAmount		double	
68	Consommation d'eau, d'aliment / troupeau / jour [L/kg]	DailyDose:waterFoodConsumptionPerHerdPerDay	Oui	double	
69	Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour [L/kg]	DailyDose:requiredAmountOfWaterFoodPerTreatmentDay		double	
70	Doseur (%)	DailyDose:dosatron	Oui	double	
71	Quantité d'eau aliment nécessaire dans le prémélange [L]	DailyDose:requiredAmountOfWaterInPremix		double	F69 * F70 / 100
72	Quantité de solubilisant [ml]	DailyDose:amountOfSolubilizer	Oui	double	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule
26	Jours	preparation:treatmentDays		positiveInteger	
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string	
33	Quantité totale PAM	totalServing		double	F56 (jour 1) + F56 (jour 2) + ... + F56 (jour N)
74	Quantité totale remise	totalGivenAmount		double	F57 (jour 1) + F57 (jour 2) + ... + F57 (jour N)
77	Référence LC	reference	Oui	string	

```

**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>

```

14.1.3 Traitement de groupe par voie non orale

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁵
1	Date de consultation	dateOfVisit		dateTime	
2	N° de prescription	recipeNumber		string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrementOui	string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string	
5	Catégorie d'utilisation	species		positiveInteger	
6	Identification du groupe	identification	Oui	string	
7	N° BDTA	tvd		string	

⁵ Les formules de ce tableau sont copiées à partir de Javascript et ont la syntaxe correspondante. En particulier, le remplacement des parenthèses ne suit pas les règles mathématiques.

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁵
8	Adresse de l'exploitation	address		string	
9	Nombre d'animaux à traiter	treatingAnimalsNumber		positiveInteger	
10	Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation	animalsTotal	Oui	positiveInteger	
11	Poids Ø par animal	animalWeight		fractionalWeight**	
12	Poids total des animaux	totalAnimalWeight		fractionalWeight**	F9 * F11
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey		integer	
15	Système organique	organSystem		string	
16	Diagnostic	diagnosis		string	
17	Diagnostic élargi	diagnosisExtended	Oui	string	
18	Diagnostic détaillé	diagnosisDetail	Oui	string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui	string	
58	Préparation	preparation:preparationID		string	
59	Voie d'administration	preparation:applicationType	Oui	string	
60a	Quantité appliquée / animal / administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:animalDosis		double	
60b	Quantité appliquée / animal / administration (2 ^e dosage)	dailyDose:animalDosis	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	double	
61a	Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	dailyDose:treatmentDays		positiveInteger	
61b	Jours de traitement (2 ^e dosage)	dailyDose:treatmentDays	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	positiveInteger	
31a	Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:servingMode		string	
31b	Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	dailyDose:servingMode		string	
63	Consommation totale	preparation:totalDosis		double	(((ROUNDDOWN((F61a - 1) * F31a + 0.01) + ROUNDUP(1 * F31a)) * F60a * F9) + ((

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁵
					$\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b) * F60b * F9$
44	Quantité remise	preparation:givenAmount		double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui	date	
26	Total des jours de traitement	preparation:treatmentDays		positiveInteger	$\text{ROUNDDOWN}((\text{ROUNDDOWN}(F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) - \text{ROUNDUP}(F31a) / F31a + 1 + \text{ROUNDDOWN}((\text{ROUNDDOWN}(F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) - \text{ROUNDUP}(F31b) / F31b) + 1$
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui	date	$F25 + F26 - 1$
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui	date	
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string	
77	Référence LC	reference	Oui	string	

```

**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>

```

14.1.4 Traitement individuel pour les animaux de rente

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁶
1	Date de consultation	dateOfVisit		dateTime	
2	N° de prescription*	recipeNumber		string	
3	N° IDE	veterinaryPracticeUID		string	
75	Complément	appendix	Oui ; il faut impérativement transmettre le complément si on l'a utilisé lors de l'enregistrement	string	
4	Adresse du cabinet / de la clinique	veterinaryPracticeAddress		string	
64	Utilisation	usage		string	
5	Catégorie d'utilisation	species		string	
6	Identification	identification	Oui	string	
7	N° BDTA	tvD		string	
8	Adresse de l'exploitation	address		string	
10	Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisatoir dans l'exploitation	animalsTotal	Oui	positiveInteger	
11	Poids	animalWeight	Oui	fractionalWeight**	
14	Clé de diagnostic	diagnosisKey		string	
15	Système organique	organSystem		string	
16	Diagnostic	diagnosis		string	
17	Diagnostic élargi	diagnosisExtended	Oui	string	
18	Diagnostic détaillé	diagnosisDetail	Oui	string	
19	Description du diagnostic	diagnosisDescription	Oui	string	
58	Préparation	preparation:preparationID		string	
59	Voie d'administration	preparation:applicationType	Oui	string	

⁶ Les formules de ce tableau sont copiées à partir de Javascript et ont la syntaxe correspondante. En particulier, le remplacement des parenthèses ne suit pas les règles mathématiques.

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁶
60a	Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:animalDosis		double	
60b	Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage)	dailyDose:animalDosis	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	double	
61a	Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	dailyDose:treatmentDays		positiveInteger	
61b	Jours de traitement (2 ^{er} dosage)	dailyDose:treatmentDays	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	positiveInteger	
31a	Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	dailyDose:ervingMode		string	
31b	Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	dailyDose:ervingMode	Oui, en l'absence de 2 ^e dosage	string	
63	Consommation totale	preparation:totalDosis		double	$((\text{ROUNDDOWN}((F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) * F60a * F9) + ((\text{ROUNDDOWN}((F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) * F60b * F9)$
44	Quantité remise	preparation:givenAmount		double	
25	Début du traitement	preparation:treatmentStart	Oui	date	
26	Total des jours de traitement	preparation:treatmentDays		positiveInteger	$\text{ROUNDDOWN}(((\text{ROUNDDOWN}(F61a - 1) * F31a + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31a)) - \text{ROUNDUP}(F31a)) / F31a) + 1 + \text{ROUNDDOWN}(((\text{ROUNDDOWN}(F61b - 1) * F31b + 0.01) + \text{ROUNDUP}(1 * F31b)) - \text{ROUNDUP}(F31b)) / F31b) + 1$
27	Fin du traitement	preparation:treatmentEnd	Oui	date	$F25 + F26 - 1$
28	Date du contrôle de suivi	preparation:followUpDate	Oui	date	

N°	Nom	Nom XSD	Optionnel	Format	Formule ⁶
50	Instructions et remarques supplémentaires	additionalInstructions	Oui	string	
77	Référence LC	reference	Oui	string	

* [UUID](#) ou identifiant universel unique

```
**<xs:simpleType name="fractionalWeight">
  <xs:restriction base="xs:decimal">
    <xs:fractionDigits value="6"/>
    <xs:minExclusive value="0"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>
```

14.2 Description des champs

14.2.1 Traitement de groupe par voie orale

Nom	Description
Date de consultation	La date du jour est automatiquement insérée. Elle peut être modifiée en sélectionnant la fonction calendrier.
N° d'ordonnance	Attribué automatiquement. Il s'agit d'un UUID ou identifiant universel unique (identifiant univoque).
N° IDE	Le numéro IDE du cabinet vétérinaire actif s'affiche. Il ne peut pas être modifié.
Complément (<i>optionnel*</i>)	Si un complément est associé à l'IDE, il s'affiche ici. Ce complément permet aux cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes et sans IDE individuel de s'enregistrer individuellement, de façon univoque. Nous recommandons d'utiliser comme complément le numéro REE . Il permet d'établir un lien univoque avec l'IDE dont il dépend. Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement. * Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).
Adresse du cabinet / de la clinique	Les informations sur le cabinet sont automatiquement reprises depuis l'application locale SI ABV.
Catégorie d'utilisation	La catégorie peut être sélectionnée dans une liste ou par saisie de parties de mots. La catégorie d'utilisation sélectionnée dans la liste contient automatiquement l'espèce animale.
Identification du groupe	Nom ou identification du groupe d'animaux traités.
N° BDTA	Le numéro BDTA de l'exploitation est utilisé pour l'identification univoque des élevages d'animaux de rente. Le n° BDTA ne doit être saisi qu'une seule fois. Après la première saisie, le vétérinaire peut <ul style="list-style-type: none">➤ soit sélectionner un numéro dans la liste déroulante,➤ soit saisir manuellement les premiers chiffres du numéro. Le champ « Adresse de l'exploitation » est lié à ce dernier, et est alors automatiquement rempli. Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « Adresse de l'exploitation ». Le champ « N° BDTA » est alors automatiquement rempli.
Adresse de l'exploitation	L'adresse de l'exploitation doit être saisie. Après la première saisie de l'adresse, le vétérinaire peut <ul style="list-style-type: none">➤ soit sélectionner l'exploitation dans la liste déroulante,➤ soit saisir un élément de l'adresse pour faire apparaître une liste contenant cet élément dans laquelle il sélectionne l'adresse recherchée. Le champ « N° BDTA » est lié à dernier, il est alors automatiquement rempli. Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « N° BDTA ». Le champ « Adresse de l'exploitation » est alors automatiquement rempli.
Nombre d'animaux à traiter	Il faut indiquer précisément le nombre d'animaux à traiter.

Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation (<i>optionnel</i>)	Le nombre total d'animaux de la catégorie d'utilisation sélectionnée présents sur l'exploitation au moment du traitement peut être saisi à titre optionnel. Si l'information n'est pas saisie, la valeur est complétée ultérieurement à des fins de calcul à partir d'autres sources de données. Il s'agit d'un nombre à une date donnée, et non du nombre exact pendant la durée du traitement. Cette nuance peut entraîner de légères distorsions dans les analyses.
Poids Ø par animal	Poids moyen (estimé) d'un animal individuel du groupe d'animaux traités, en kilogrammes.
Poids total des animaux	Valeur automatiquement calculée à partir du poids moyen par animal et du nombre d'animaux traités. Ce champ ne peut pas être modifié.
Gain moyen quotidien	Liste de sélection en fonction de la catégorie d'utilisation. La liste est déduite par l'application locale SI ABV à partir du poids moyen par animal. Un gain moyen par jour d'engraissement de « 0 » est autorisé (par ex. lorsqu'il s'agit d'animaux adultes de poids constant). La valeur est exprimée en grammes de gain de poids par jour.
Clé de diagnostic	Saisie (ou attribution automatique à partir des sélections opérées dans les champs « Système organique », « Diagnostic », « Diagnostic élargi » et « Diagnostic détaillé »). La clé de diagnostic dépend de l'espèce animale. Elle doit être obligatoirement saisie jusqu'au 2 ^e niveau, tous les autres niveaux sont optionnels.
Système organique	Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le premier niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les systèmes organiques qui correspondent à l'espèce sélectionnée.
Diagnostic	Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le deuxième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce et au système organique sélectionnés.
Diagnostic élargi (<i>optionnel</i>)	Troisième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique et au diagnostic sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Diagnostic détaillé (<i>optionnel</i>)	Quatrième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique, au diagnostic et au diagnostic élargi sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Description du diagnostic (<i>optionnel</i>)	Le vétérinaire peut saisir ici des informations complémentaires sur le diagnostic, en texte libre.
PAM	Dans la liste de toutes les préparations, le vétérinaire peut ici sélectionner la préparation souhaitée. Trois cases à cocher permettent à l'utilisateur de choisir les préparations à partir de trois catégories de préparations (préparation à usage vétérinaire CH, préparation à usage humain CH et préparation étrangère). La liste présente tout d'abord tous les PAM (prémélanges pour aliment médicamenteux), par ordre alphabétique. Ensuite, les autres préparations sont listées par ordre alphabétique. Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. Si

	le vétérinaire a besoin de consulter le Compendium des médicaments vétérinaires (Tierarzneimittelkompendium, TAK), il peut cliquer sur « →TAK ». Cette fonction n'est disponible qu'en présence d'une connexion internet active.
Mode d'alimentation	Liste de sélection, en fonction de la préparation. Le formulaire s'adapte automatiquement en fonction de la saisie.
Dosage / animal / jour	Saisie du dosage prescrit par animal, par jour et par 100 kg (exprimé en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »). Ce champ est synchronisé avec le champ « Adjonction de », c'est-à-dire qu'il suffit de renseigner l'un des deux pour que l'autre se remplisse automatiquement (<i>uniquement mode d'alimentation « B »</i>).
Début du traitement (optionnel)	À remplir. La date peut être modifiée ou supprimée.
Jours de traitement	Saisie du nombre de jours écoulés entre la première et la dernière administration de la préparation.
Fin du traitement (optionnel)	Date calculée automatiquement (début du traitement + jours de traitement – 1). Elle peut être modifiée ou supprimée. Si la date de début du traitement n'a pas été saisie, ou si la valeur par défaut a été supprimée, la date de fin du traitement et donc la date de libération après délai d'attente pour l'abattage ne peuvent pas être calculées.
Date du contrôle de suivi (optionnel)	Date à sélectionner.
Gain de poids / animal durant le traitement	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique le gain de poids d'un animal en kilogrammes pendant la durée de traitement prévue.
Poids total Ø durant le traitement	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique le poids moyen cumulé de tous les animaux traités sur l'ensemble de la durée du traitement, en kg.
Fréquence d'administration	Liste de sélection selon le tableau des codes : le vétérinaire doit indiquer la fréquence à laquelle l'aliment est remis par jour, ou si les animaux ont accès à l'aliment sans restriction (<i>ad libitum</i>). Pour les préparations à durée d'action plus longue, il doit préciser l'intervalle entre chaque administration, par exemple « tous les deux jours » (selon le tableau des codes « Fréquence d'administration », dépendant du « Type de prescription »). Dans ces cas, la durée du traitement et la fréquence d'administration jouent un rôle dans le calcul du nombre d'administrations de la préparation.
Instructions au détenteur d'animaux	Texte libre.
PAM total / administration	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité de PAM nécessaire par administration pour tous les animaux à traiter.
Aliment / animal / jour Buvée / animal / jour	Le vétérinaire doit indiquer ici la quantité d'aliment ou de buvée consommée par animal par jour. Sur la base de cette donnée, l'adjonction est automatiquement calculée.
Adjonction de	Ce champ est calculé automatiquement et peut être modifié. Il est synchronisé avec le champ « Dosage / animal / jour », c'est-à-dire qu'il suffit de renseigner l'un des deux pour que l'autre se remplisse automatiquement (<i>uniquement mode d'alimentation « B »</i>). Pour le mode d'alimentation « F » (= FF, FG, FP) : indique la quantité de PAM, en g ou en ml, qui doit être adjointe pour une tonne d'aliments médicamenteux.

	<p>Pour le mode d'alimentation « B » (= BF, BT, BM, BA) : indique la quantité de PAM, en g ou en ml, qui doit être adjointe par kilogramme d'aliment ou litre de buvée.</p> <p>(→ Types d'alimentation selon le tableau des codes)</p>
AM / administration / animal	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité quotidienne moyenne d'aliment médicamenteux par administration et par animal.
Quantité totale AM	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité totale d'aliment médicamenteux nécessaire, en kilogrammes ou en litres.
Quantité d'AM / jour	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité d'AM nécessaire par jour (en kg ou en L) pour les animaux à traiter.
Type d'aliment	Rempli pour le mode d'alimentation « F » (voir tableau des codes). Champ de sélection (aliment complet ou complément alimentaire).
Fabriquant ; aliment	Information sur le producteur / moulin fourrager (nom / adresse) et sur l'aliment.
PAM nécessaire	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité de PAM nécessaire pour la totalité de la prescription, en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »
Quantité remise	Le vétérinaire doit saisir ici la quantité de PAM qu'il a effectivement remise (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Quantité d'AM commandée (uniquement pour « F »)	Le vétérinaire doit saisir ici la quantité d'aliment médicamenteux qu'il a commandée, en kilogrammes (uniquement pour le type d'aliment « F »).
Denrée alimentaire	Denrée alimentaire ou organe consigné/e dans les données de base et concerné/e par le délai d'attente avant abattage. S'affiche automatiquement.
Délai d'attente	Délai d'attente consigné dans les données de base, en jours, avec possibilité de le prolonger (champ « prolongation »).
Prolongation (optionnel)	Le vétérinaire doit indiquer le nombre de jours de prolongation (valeur par défaut = 0).
Date de libération (optionnel)	La date de libération est automatiquement calculée, dès lors que les données nécessaires sont disponibles.
Remarque	Remarque au sujet du délai d'attente consignée dans les données de base. S'affiche automatiquement lorsque le champ est rempli.
Instructions et remarques supplémentaires (optionnel)	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.

14.2.2 Traitement de groupe par voie orale volaille

Nom	Description
Date de consultation	La date du jour est automatiquement insérée. Elle peut être modifiée en sélectionnant la fonction calendrier.
N° d'ordonnance	Attribué automatiquement. Il s'agit d'un UUID ou identifiant universel unique (identifiant univoque).
N° IDE	Le numéro IDE du cabinet vétérinaire actif s'affiche. Il ne peut pas être modifié.
Complément (optionnel*)	Si un complément est associé à l'IDE, il s'affiche ici. Ce complément permet aux cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes et sans IDE individuel de s'enregistrer individuellement, de façon autonome. Nous recommandons

Nom	Description
	<p>d'utiliser comme complément le numéro REE. Il permet d'établir un lien univoque avec l'IDE dont il dépend. Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement.</p> <p>* Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %).</p>
Adresse du cabinet / de la clinique	<p>Les informations sur le cabinet sont automatiquement reprises depuis l'application locale SI ABV.</p>
Catégorie d'utilisation	<p>La catégorie peut être sélectionnée dans une liste ou par saisie de parties de mots. La catégorie d'utilisation sélectionnée dans la liste contient automatiquement l'espèce animale.</p>
Identification du groupe	<p>Nom ou identification du groupe d'animaux traités.</p>
N° BDTA	<p>Le numéro BDTA de l'exploitation est utilisé pour l'identification univoque des élevages d'animaux de rente. Le n° BDTA ne doit être saisi qu'une seule fois. Après la première saisie de celui-ci, le vétérinaire peut</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit sélectionner un numéro dans la liste déroulante, ➤ soit saisir manuellement les premiers chiffres du numéro. <p>Le champ « Adresse de l'exploitation » est lié à ce dernier, et est alors automatiquement rempli.</p> <p>Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « Adresse de l'exploitation ». Le champ « Numéro BDTA » est alors automatiquement rempli.</p>
Adresse de l'exploitation	<p>L'adresse de l'exploitation doit être saisie. Après la première saisie de l'adresse, le vétérinaire peut</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit sélectionner l'exploitation dans une liste déroulante, ➤ soit saisir un élément de l'adresse pour faire apparaître une liste contenant cet élément dans laquelle il sélectionne l'adresse recherchée. <p>Le champ « N° BDTA » est alors automatiquement rempli. Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « N° BDTA ». Le champ « Adresse de l'exploitation » est alors automatiquement rempli.</p>
Nombre d'animaux à traiter	<p>Il faut indiquer précisément le nombre d'animaux à traiter.</p>
Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation (<i>optionnel</i>)	<p>Le nombre total d'animaux de la catégorie d'utilisation sélectionnée présents sur l'exploitation au moment du traitement peut être saisi à titre optionnel.</p> <p>Si l'information n'est pas saisie, la valeur est complétée ultérieurement à des fins de calcul à partir d'autres sources de données. Il s'agit d'un nombre à une date donnée, et non du nombre exact pendant la durée du traitement. Cette nuance peut entraîner de légères distorsions dans les analyses.</p>
Clé de diagnostic	<p>Saisie (ou attribution automatique à partir des sélections opérées dans les champs Système organique, Diagnostic, Diagnostic élargi et Diagnostic détaillé). La clé de diagnostic dépend de l'espèce animale. Elle doit être obligatoirement saisie jusqu'au 2^e niveau, tous les autres niveaux sont optionnels.</p>
Système organique	<p>Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le premier niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les systèmes organiques qui correspondent à l'espèce sélectionnée.</p>

Nom	Description
Diagnostic	Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le deuxième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce et au système organique sélectionnés.
Diagnostic élargi (optionnel)	Troisième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique et au diagnostic sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Diagnostic détaillé (optionnel)	Quatrième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique, au diagnostic et au diagnostic élargi sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Description du diagnostic (optionnel)	Le vétérinaire peut saisir ici des informations complémentaires sur le diagnostic, en texte libre.
PAM	Dans la liste de toutes les préparations, le vétérinaire peut ici sélectionner la préparation souhaitée. Trois cases à cocher permettent à l'utilisateur de choisir les préparations à partir de trois catégories de préparations (préparation à usage vétérinaire CH, préparation à usage humain CH et préparation étrangère). La liste présente tout d'abord tous les PAM (prémélanges pour aliments médicamenteux), par ordre alphabétique. Ensuite, les autres préparations sont listées par ordre alphabétique. Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. Si le vétérinaire a besoin de consulter le Compendium des médicaments vétérinaires, il peut cliquer sur « →TAK ». Cette fonction n'est disponible qu'en présence d'une connexion internet active.
Dosage / animal / jour	Saisie du dosage prescrit par animal, par jour et par 100 kg (exprimé en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Début du traitement (optionnel)	À remplir. La date peut être modifiée ou supprimée.
Fin du traitement (optionnel)	Date calculée automatiquement (début du traitement + jours de traitement (« jours ») – 1). Elle peut être modifiée ou supprimée. Si la date de début du traitement n'a pas été saisie, ou que la valeur par défaut a été supprimée, la date de fin du traitement et donc la date de libération après délai d'attente pour l'abattage ne peuvent pas être calculées automatiquement.
Date du contrôle de suivi (optionnel)	Date à sélectionner.
Jour	Par défaut, 5 lignes sont disponibles (=1 ligne par jour) pour saisir les données de prescription par jour. Tous les jours ne doivent pas impérativement être remplis en cas de traitement plus court, et des jours peuvent être ajoutés en cas de traitement de plus de 5 jours.
Poids moyen par animal	Saisie du poids moyen d'un animal en kg.
Poids total des animaux	Valeur automatiquement calculée à partir du poids moyen par animal et du nombre d'animaux à traiter (en kg).
Quantité de PAM / jour	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité de PAM nécessaire par jour (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).

Nom	Description
Quantité remise	Saisie de la quantité remise par jour. Le vétérinaire doit saisir ici la quantité de PAM qu'il a effectivement remise (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Consommation d'eau, d'aliment / troupeau / jour <i>(optionnel)</i>	Saisie de la quantité d'eau ou d'aliment consommée, par troupeau et par jour (en L ou kg).
Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour	Saisie de la quantité quotidienne d'eau d'aliment nécessaire pour le traitement (= quantité d'eau d'aliment nécessaire pour réaliser l'adjonction de PAM).
Doseur (%) <i>(optionnel)</i>	Saisie du réglage du doseur en pour cent, valeur par défaut à 100 %.
Quantité d'eau aliment nécessaire dans le prémélange	Quantité d'eau aliment nécessaire pour réaliser le mélange de PAM (en litres).
Quantité de solubilisant <i>(optionnel)</i>	Saisie de la quantité de solubilisant (en ml), le cas échéant.
Jours	Calculé automatiquement en tant que somme des jours de traitement effectifs. Ne peut pas être modifié.
Denrée alimentaire	Denrée alimentaire ou organe consigné/e dans les données de base et concerné/e par le délai d'attente avant abattage. S'affiche automatiquement.
Délai d'attente	Délai d'attente consigné dans les données de base, en jours, avec possibilité de le prolonger (champ « Prolongation »).
Prolongation	Le vétérinaire doit indiquer le nombre de jours de prolongation (valeur par défaut = 0).
BIO <i>(optionnel)</i>	Case à cocher. Doublement automatique du délai d'attente.
Date de libération	La date de libération est automatiquement calculée dès lors que les données nécessaires sont disponibles.
Remarque	Remarque au sujet du délai d'attente consignée dans les données de base. S'affiche automatiquement lorsque le champ est rempli.
Instructions et remarques supplémentaires <i>(optionnel)</i>	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.
Quantité totale PAM	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié. Il indique la quantité totale de PAM nécessaire (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Quantité totale remise	Ce champ est calculé automatiquement et ne peut pas être modifié (unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).

14.2.3 Traitement de groupe par voie non orale

Nom	Description
Date de consultation	La date du jour est automatiquement insérée. Elle peut être modifiée en sélectionnant la fonction calendrier.
N° de prescription	Attribué automatiquement. Il s'agit d'un UUID ou identifiant universel unique (identifiant univoque).
N° IDE	Le numéro IDE du cabinet vétérinaire actif s'affiche. Il ne peut pas être modifié.
Complément <i>(optionnel*)</i>	Si un complément est associé à l'IDE, il s'affiche ici. Ce complément permet aux cabinets vétérinaires regroupés dans de grands groupes et sans IDE individuel de s'enregistrer individuellement, de façon autonome. Nous recommandons d'utiliser

Nom	Description
	<p>comme complément le numéro REE. Il permet d'établir un lien univoque avec l'IDE dont il dépend. Libre aux cabinets vétérinaires d'utiliser un complément lors de l'enregistrement.</p> <p>* Pour des raisons techniques liées à l'envoi des données de benchmark, le complément ne doit pas contenir de caractères spéciaux (\$, &, %)..</p>
Adresse du cabinet / de la clinique	Les informations sur le cabinet sont automatiquement reprises depuis l'application locale SI ABV.
Catégorie d'utilisation	La catégorie peut être sélectionnée dans une liste ou par saisie de parties de mots. La catégorie d'utilisation sélectionnée dans la liste contient automatiquement l'espèce animale.
Identification du groupe (<i>optionnel</i>)	Nom ou identification du groupe d'animaux traités.
N° BDTA	<p>Le numéro BDTA de l'exploitation est utilisé pour l'identification univoque des élevages d'animaux de rente. Le n° BDTA ne doit être saisi qu'une seule fois. Après la première saisie de celui-ci, le vétérinaire peut</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit sélectionner un numéro dans la liste déroulante, ➤ soit saisir manuellement les premiers chiffres du numéro. <p>Le champ « Adresse de l'exploitation » est lié à ce dernier, et est alors automatiquement rempli.</p> <p>Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « Adresse de l'exploitation ». Le champ « Numéro BDTA » est alors automatiquement rempli.</p>
Adresse de l'exploitation	<p>L'adresse de l'exploitation doit être saisie. Après la première saisie de l'adresse, le vétérinaire peut</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit sélectionner l'exploitation dans une liste déroulante, ➤ soit saisir un élément de l'adresse pour faire apparaître une liste contenant cet élément dans laquelle il sélectionne l'adresse recherchée. <p>Le champ « N° BDTA » est alors automatiquement rempli.</p> <p>Le vétérinaire peut également rechercher et sélectionner l'exploitation souhaitée dans le champ « N° BDTA ». Le champ « Adresse de l'exploitation » est alors automatiquement rempli.</p>
Nombre d'animaux à traiter	Il faut indiquer précisément le nombre d'animaux à traiter.
Nbre d'animaux de cette cat. d'utilisation dans l'exploitation (<i>optionnel</i>)	<p>Le nombre total d'animaux de la catégorie d'utilisation sélectionnée présents sur l'exploitation au moment du traitement peut être saisi à titre optionnel.</p> <p>Si l'information n'est pas saisie, la valeur est complétée ultérieurement à des fins de calcul à partir d'autres sources de données. Il s'agit d'un nombre à une date donnée, et non du nombre exact pendant la durée du traitement. Cette nuance peut entraîner de légères distorsions dans les analyses.</p>
Poids Ø par animal	Poids moyen (estimé) d'un animal individuel du groupe d'animaux, en kilogrammes.
Poids total des animaux	Valeur automatiquement calculée à partir du poids moyen par animal et du nombre d'animaux traités. Ce champ ne peut pas être modifié.
Clé de diagnostic	Saisie (ou attribution automatique à partir des sélections opérées dans les champs « Système organique », « Diagnostic », « Diagnostic élargi » et « Diagnostic détaillé »). La clé de diagnostic dépend de l'espèce animale. Elle doit être obligatoirement saisie jusqu'au 2 ^e niveau, tous les autres niveaux sont optionnels.

Nom	Description
Système organique	Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le premier niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les systèmes organiques qui correspondent à l'espèce sélectionnée.
Diagnostic	Si le vétérinaire n'a pas saisi de clé de diagnostic, il sélectionne ici le deuxième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce et au système organique sélectionnés.
Diagnostic élargi <i>(optionnel)</i>	Troisième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique et au diagnostic sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Diagnostic détaillé <i>(optionnel)</i>	Quatrième niveau de la clé de diagnostic. Le système adapte automatiquement la liste de sélection pour présenter uniquement les diagnostics qui correspondent à l'espèce, au système organique, au diagnostic et au diagnostic élargi sélectionnés. Si la liste de sélection est vide, cela signifie qu'il n'existe pas d'entrée pour ce niveau.
Description du diagnostic <i>(optionnel)</i>	Le vétérinaire peut saisir ici des informations complémentaires sur le diagnostic, en texte libre.
Préparation	Dans la liste de toutes les préparations, le vétérinaire peut sélectionner la préparation souhaitée. Trois cases à cocher permettent à l'utilisateur de choisir les préparations à partir de trois catégories de préparations (préparation à usage vétérinaire CH, préparation à usage humain CH et préparation étrangère). La liste présente les préparations par ordre alphabétique. Les informations relatives à la contenance des emballages ne sont pas incluses. Si le vétérinaire a besoin de consulter le Compendium des médicaments vétérinaires, il peut cliquer sur « →TAK ». Cette fonction n'est disponible qu'en présence d'une connexion internet active.
Voie d'administration <i>(optionnel)</i>	Si l'information est disponible, la voie d'administration standard pour la préparation sélectionnée s'affiche automatiquement. Le vétérinaire peut modifier ou supprimer la saisie. S'il n'indique pas la voie d'administration, les délais d'attente et les dates de libération ne pourront pas s'afficher.
Quantité appliquée / animal / administration	Le vétérinaire doit indiquer le dosage.
Jours de traitement	Le vétérinaire doit indiquer les jours écoulés entre la première et la dernière administration de la préparation.
Fréquence d'administration	<p>Liste de sélection : le vétérinaire doit saisir ici la fréquence d'administration de la préparation, par jour. Pour les préparations à durée d'action plus longue, il doit préciser l'intervalle entre chaque administration, par exemple « tous les deux jours » (selon le tableau des codes « Fréquence d'administration », dépendant du « Type de prescription »). Dans ces cas, la durée du traitement et la fréquence d'administration jouent un rôle dans le calcul du nombre d'administrations de la préparation.</p> <p>Pour le 1^{er} dosage, il faut obligatoirement renseigner les trois champs « Quantité appliquée / animal / administration », « Jours de traitement » et « Fréquence d'administration ». La saisie d'un éventuel 2^e dosage est optionnelle. Le cas échéant, il faut aussi renseigner les trois champs mentionnés.</p>

Nom	Description
Consommation totale	Ce champ est calculé automatiquement à partir des données saisies et ne peut pas être modifié. Il indique la consommation totale pour la prescription (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Quantité remise	Le vétérinaire doit saisir ici la quantité de la préparation qu'il a effectivement remise (en unités selon le tableau des codes « Préparation.CodeUnité de préparation »).
Début du traitement <i>(optionnel)</i>	À remplir. La date peut être modifiée ou supprimée.
Total des jours de traitement	Champ calculé automatiquement. Somme des jours saisis dans le champ « Jours de traitement ».
Fin du traitement <i>(optionnel)</i>	Date calculée automatiquement (début du traitement + jours de traitement – 1). La date peut être modifiée ou supprimée. Si la date de début du traitement n'a pas été saisie, la date de fin du traitement et donc la date de libération après délai d'attente pour l'abattage ne peuvent pas être calculées automatiquement.
Date du contrôle de suivi <i>(optionnel)</i>	Date à sélectionner.
Denrée alimentaire <i>(optionnel)</i>	Denrée alimentaire ou organe consigné/e dans les données de base et concerné/e par le délai d'attente avant abattage. S'affiche automatiquement.
Délai d'attente <i>(optionnel)</i>	Délai d'attente consigné dans les données de base, en jours, avec possibilité de le prolonger (champ « Prolongation »).
Prolongation <i>(optionnel)</i>	Le vétérinaire doit indiquer le nombre de jours de prolongation (valeur par défaut = 0).
Date de libération <i>(optionnel)</i>	La date de libération est automatiquement calculée dès lors que les données nécessaires sont disponibles.
Remarque	Remarque au sujet du délai d'attente consignée dans les données de base. S'affiche automatiquement lorsque le champ est rempli.
Instructions et remarques supplémentaires <i>(optionnel)</i>	Des instructions et remarques complémentaires concernant le traitement peuvent être saisies en texte libre.

Pour les champs de « Préparation » jusqu'à « Instructions et remarques supplémentaires » : il faut saisir au moins une préparation, mais il est également possible de saisir plusieurs préparations pour la même prescription. Dans ce cas, il faut saisir et transmettre les données du tableau pour chaque préparation. Il est également possible de saisir des médicaments vétérinaires sans action antimicrobienne, ces préparations sont disponibles dans le logiciel du cabinet, mais ne sont pas transmises au serveur SI ABV.

14.3 Structure de déclaration

Les structures de déclaration pour les traitements de groupe par voie orale, les traitements de groupe par voie orale volaille, les traitements de groupe par voie non orale, les traitements individuels pour les animaux de rente et de compagnie et la remise à titre de stocks figurent dans le **document complémentaire « Structure de déclaration (xsd) pour l'interface logiciel du cabinet – application web SI ABV »** du 30 septembre 2019.

14.4 Tableaux des codes

Les tableaux des codes relatifs à la voie d'administration, à la clé de diagnostic, à l'espèce, à l'unité, au type d'aliment, au mode d'alimentation, à la préparation et à la fréquence d'administration sont illustrés dans le **document complémentaire « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface logiciel du cabinet – application web SI ABV »**.

Il est également possible de consulter les tableaux des codes par le biais d'un service web. La description technique ainsi que le format des données sont décrits dans le document « SI ABV données de base fichier swagger ». Pour des raisons techniques, ce service web peut proposer les données de base uniquement au même moment où la logique de l'application locale SI ABV est mise à jour.

14.5 Règles

Nom de la règle	Nom du module de texte	Formulaire	Condition	Description de la formule
Doublons				
Doublon OG	Doublon OG	OG, OGG	Lorsque o IDE (cabinet / clinique vétérinaire) / complément o N° BDTA o PAM / AM o Catégorie d'utilisation o Identification du groupe o Date de consultation est la même	
Doublon NOG	Doublon NOG	NOG	Lorsque o IDE (cabinet / clinique vétérinaire) / complément o N° BDTA o Préparations o Catégorie d'utilisation o Date de consultation est la même	
Champs obligatoires (vides ou incorrects)				
Catégorie d'utilisation	Catégorie d'utilisation	OG, OGG, NOG, EZN	La valeur manque	
Identification du groupe	Identification du groupe	OG, OGG	La valeur manque	
N° BDTA manque	N° BDTA manque	OG, OGG, NOG, EZN, AVN	BDTA manque	
Adresse du détenteur de l'animal	Adresse du détenteur de l'animal	OG, OGG, NOG, EZN, AVN	La valeur manque	
Nombre d'animaux à traiter	Nombre d'animaux à traiter	OG, OGG, NOG	La valeur manque	

Poids Ø par animal	Poids moyen par animal	OG, NOG	La valeur manque	
Poids Ø par animal	Poids moyen par animal	OGG	La valeur manque	
Gain moyen quotidien	Gain moyen quotidien	OG	La valeur manque	
Clé de diagnostic 2S	Clé de diagnostic 2S	OG, OGG, NOG, EZN	S'il n'y a pas au moins 2 niveaux	
Clé de diagnostic 1S	Clé de diagnostic 1S	EZH	S'il n'y a pas au moins 1 niveau	
PAM	PAM	OG, OGG	La valeur manque	
Préparation	Préparation	NOG, EZN, EZH, AVN	Lorsqu'il y a au moins un MédV transféré au moyen du SI ABV oui	
Mode d'alimentation	Mode d'alimentation	OG	La valeur manque	
Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage)	Quantité appliquée par administration (1 ^{er} dosage)	NOG, EZN, EZH	La valeur manque	
Jours de traitement	Jours de traitement	OG	La valeur manque	
Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	Jours de traitement (1 ^{er} dosage)	NOG, EZN, EZH	La valeur manque	
Fréquence d'administration	Fréquence d'administration	OG	La valeur manque	
Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	Fréquence d'administration (1 ^{er} dosage)	NOG, EZN, EZH	La valeur manque	
Instructions au détenteur de l'animal	Instructions au détenteur de l'animal	OG	Lorsque le mode d'alimentation est « TD »	
Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage)	Quantité appliquée par administration (2 ^e dosage)	EZH, EZN, NOG	La valeur manque	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (jours de traitement et/ou fréquence d'administration), ce champ ne doit pas être vide.
Jours de traitement (2 ^e dosage)	Jours de traitement (2 ^e dosage)	EZH, EZN, NOG	La valeur manque	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou fréquence

				d'administration), ce champ ne doit pas être vide.
Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	Fréquence d'administration (2 ^e dosage)	EZH, EZN, NOG	La valeur manque	Si un champ a été rempli dans le 2 ^e dosage (quantité appliquée par administration et/ou jours de traitement), ce champ ne doit pas être vide.
Quantité remise Quantité d'AM commandée	Quantité remise Quantité d'AM commandée	OG, NOG, EZN, EZH, AVN	La valeur manque	
Quantité remise	Quantité remise	OGG	La valeur manque	
Aliment buvée / animal / jour	Aliment buvée / animal / jour	OG	Lorsque le mode d'alimentation commence par « B » ou « F » > Affichage « Aliment / animal / jour » pour : BF, FF, FG, FP > Affichage « Buvée / animal / jour » pour : BT, BM, BA	
Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour	Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour	OGG	La valeur manque	
Fabricant ; aliment	Entreprise de production ; aliment	OG	Lorsque le mode d'alimentation est « F »	
Type d'aliment	Type d'aliment	OG	Lorsque le code du mode d'alimentation commence par « F »	
Utilisation	Utilisation	EZ, AVN	La valeur manque	
Espèce animale	Espèce animale	EZN, EZH, AVN	La valeur manque	
Poids	Poids	EZH	La valeur manque	

IDE n'existe pas	IDE n'existe pas	OG, OGG, NOG, EZN, EZH, AVN	IDE dans registre IDE inactif ou inexistant	
N° BDTA erroné	N° BDTA erroné	OG, OGG, NOG, EZN, AVN	Chiffre de contrôle BDTA incorrect	
Calculs				
Total des jours de traitement	Total des jours de traitement	EZH, EZN, NOG		Somme (jours de traitement (1 ^{er} dosage) + jours de traitement (2 ^e dosage))
Fin du traitement	Fin du traitement	OG, OGG, NOG, EZN, EZH		Début du traitement + (jours de traitement – 1)
Poids total Ø durant le traitement	Poids total moyen durant le traitement	OG		(Nombre d'animaux à traiter * (poids Ø par animal) + (« Gain de poids / animal durant le traitement ») / 2)
PAM total / administration	PAM total / administration	OG	Lorsque le mode d'alimentation est « b »	(dosage / animal / jour) / 100 * (poids total Ø durant le traitement) / fréquence d'administration

<p>Adjonction de x t (uniquement pour F) / mélange de x kg L (uniquement pour B)</p>	<p>Adjonction de x t (uniquement pour F) / mélange de x kg L (uniquement pour B)</p>	<p>OG</p>		<p>Lorsque le mode d'alimentation est BF: (Dosage / animal / jour) * (Poids Ø par animal + ("Gain de poids/animal durant le traitement" / 2) / (100 * (Aliment Buvée / animal / jour / 1000))</p> <p>Lorsque le mode d'alimentation sont BT, BM, BA: (Dosage / animal / jour) * (poids total Ø durant le traitement + ("Gain de poids/animal durant le traitement " / 2) / (100 * (Aliment Buvée / animal / jour))</p> <p>Lorsque le mode d'alimentation est F: (Dosage / animal / jour) * (poids total Ø durant le traitement + ("Gain de poids/animal durant le traitement " / 2) / (100 * (Aliment Buvée / animal / jour / 1000 / 1000))</p>
<p>AM / administration / animal</p>	<p>AM / administration / animal</p>	<p>OG</p>	<p>Lorsque le mode d'alimentation est « F » ou « B »</p>	<p>Lorsque le mode d'alimentation sont F et BF: (Aliment Buvée / animal / jour) / Fréquence d'administration</p> <p>Lorsque le mode d'alimentation est B à l'exception de BF: (Aliment Buvée / animal / jour / 1000) / Fréquence d'administration</p>

Quantité totale d'AM	Quantité totale d'AM	OG	Lorsque le mode d'alimentation est « F » ou « B »	Lorsque le mode d'alimentation sont F et BF: ("Aliment / animal / jour") * Nombre d'animaux à traiter * Jours de traitement Lorsque le mode d'alimentation est B à l'exception de BF: ("Aliment / animal / jour" / 1000) * Nombre d'animaux à traiter* Jours de traitement
Quantité d'AM / jour	Quantité d'AM / jour	OG	Lorsque le mode d'alimentation est « F » ou « B »	Lorsque le mode d'alimentation sont F et BF: ("Aliment / animal / jour ") * Nombre d'animaux à traiter Lorsque le mode d'alimentation est B à l'exception de BF: ("Aliment / animal / jour " / 1000) * Nombre d'animaux à traiter
PAM nécessaire	PAM nécessaire	OG		Jours de traitement * ((Dosage / animal / jour) / 100) * (Poids total Ø durant le traitement)
PAM total nécessaire	PAM total nécessaire	OGG		Somme « Quantité de PAM / jour »
Quantité totale remise	Quantité totale remise	OGG		Somme de la « Quantité remise »
Date de libération	Date de libération	EZH, EZN, NOG, OG	N'est <u>pas</u> valable lorsque le délai d'attente est <i>nul</i>	Fin du traitement + délai d'attente + prolongation + 1

Date de libération	Date de libération	OGG	N'est <u>pas</u> valable lorsque le délai d'attente est <i>nul</i>	Si « BIO » non : fin du traitement + délai d'attente + prolongation + 1 Si « BIO » oui : fin du traitement + délai d'attente * 2 + prolongation + 1
Quantité d'eau aliment nécessaire dans le prémélange	Quantité d'eau aliment nécessaire dans le prémélange	OGG		(Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour) * Dosatron / 100
Quantité de PAM / jour	Quantité de PAM / jour	OGG		(Poids total de l'animal * dosage / animal / jour) / 100
Consommation totale	Consommation totale	NOG, EZN, EZH		Somme 1 ^{er} et 2 ^e dosage (quantité appliquée (par animal) par administration * jours de traitement * fréquence d'administration)
Poids total de l'animal	Poids total de l'animal	OG, NOG		Nombre d'animaux à traiter * poids Ø par animal
Poids total de l'animal	Poids total de l'animal	OGG		Nombre d'animaux à traiter * poids Ø par animal
Gain de poids / animal durant le traitement	Gain de poids / animal durant le traitement	OG		(Jours de traitement – 1) * (gain moyen quotidien / 1000)
Incohérences				
Quantité remise < consommation totale	Quantité remise < consommation totale	NOG, EZN, EZH	Lorsqu'on fournit moins de préparation que ce qui est effectivement nécessaire	
Quantité remise > consommation totale	Quantité remise > consommation totale	NOG, EZN, EZH	Lorsqu'on fournit plus de préparation que ce qui est effectivement nécessaire	

Quantité d'AM commandée < quantité totale d'AM	Quantité d'AM commandée < quantité totale d'AM	OG	Lors d'OG « F », lorsqu'on commande moins d'AM que nécessaire	
Quantité d'AM commandée > quantité totale d'AM	Quantité d'AM commandée > quantité totale d'AM	OG	Lors d'OG « F », lorsqu'on commande bien plus d'AM que nécessaire	
Quantité remise < PAM nécessaire	Quantité remise < PAM nécessaire	OG	Lors d'OG « B », « b », « TD ». Lorsqu'on fournit moins de PAM que nécessaire	
Quantité remise > PAM nécessaire	Quantité remise > PAM nécessaire	OG	Lors d'OG « B », « b », « TD ». Lorsqu'on fournit bien plus de PAM que nécessaire	
Dosage / animal / jour < dose minimale	Dosage / animal / jour < dose minimale	OG, OGG	Lorsque le dosage / animal / jour est trop faible	
Dosage / animal / jour > dose maximale ; délais d'attente prolongation	Dosage / animal / jour > dose maximale ; délais d'attente prolongation	OG, OGG	Lorsque le dosage / animal / jour est trop élevé	
Fréquence d'administration 1 ^{er} dosage trop faible	Fréquence d'administration 1 ^{er} dosage trop faible	EZN, EZH, NOG	Lorsque la fréquence d'administration 1 ^{er} dosage est trop faible. La règle ne doit pas s'appliquer dans le cas de PAM	
Fréquence d'administration 1 ^{er} dosage trop élevée	Fréquence d'administration 1 ^{er} dosage trop élevée	EZN, EZH, NOG	Lorsque la fréquence d'administration 1 ^{er} dosage est trop élevée. La règle ne doit pas s'appliquer dans le cas de PAM	
Fréquence d'administration 2 ^e dosage trop faible	Fréquence d'administration 2 ^e dosage trop faible	EZN, EZH, NOG	Lorsque la fréquence d'administration 2 ^e dosage est trop faible La règle ne doit pas s'appliquer dans le cas de PAM	

Fréquence d'administration 2 ^e dosage trop élevée	Fréquence d'administration 2 ^e dosage trop élevée	EZN, EZH, NOG	Lorsque la fréquence d'administration 2 ^e dosage est trop élevée La règle ne doit pas s'appliquer dans le cas de PAM.	
1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration < dose initiale minimale	1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration < dose initiale minimale	EZN, EZH, NOG	Lorsque la quantité appliquée du 1 ^{er} dosage est trop faible	
2 ^e dosage quantité appliquée / administration < dose minimale	2 ^e dosage quantité appliquée / administration < dose minimale	EZN, EZH, NOG	Lorsque la quantité appliquée du 2 ^e dosage est trop faible	
1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration > dose initiale maximale EH	1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration > dose initiale maximale EH	EZH	Lorsque la quantité appliquée du 1 ^{er} dosage est trop élevée	
1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration > dose initiale maximale	1 ^{er} dosage quantité appliquée / administration > dose initiale maximale	EZN, NOG	Lorsque la quantité appliquée du 1 ^{er} dosage est trop élevée	
2 ^e dosage quantité appliquée / administration > dose maximale EH	2 ^e dosage quantité appliquée / administration > dose maximale EH	EZH	Lorsque la quantité appliquée du 2 ^e dosage est trop élevée	
2 ^e dosage quantité appliquée / administration > dose maximale	2 ^e dosage quantité appliquée / administration > dose maximale	EZN, NOG	Lorsque la quantité appliquée du 2 ^e dosage est trop élevée	
Trop peu de jours de traitement	Trop peu de jours de traitement	OG, EZN, EZH, NOG	Lorsque le nombre total de jours de traitement est inférieur à l'élément « PréparationDosages_DuréeM minimaleDuTraitement » du tableau de codes.	
Trop de jours de traitement	Trop de jours de traitement	OG, EZN, EZH, NOG	Lorsque le nombre total de jours de traitement est supérieur à l'élément « PréparationDosages_DuréeM	

			aximaleDuTraitement » du tableau de codes	
Reconversion chez les animaux de compagnie	Reconversion chez les animaux de compagnie	EZH	Lorsque la préparation n'est pas autorisée pour cette espèce.	
Reconversion chez les animaux de rente	Reconversion chez les animaux de rente	OG, OGG, EZN, NOG, AV	Lorsque la préparation n'est pas autorisée pour cette espèce.	
Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour > consommation d'eau / troupeau / jour	Quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour > consommation d'eau / troupeau / jour	OGG	Lorsque la quantité d'eau aliment nécessaire pour le traitement / jour est plus élevée que la consommation d'eau aliment / troupeau / jour	
Valeur du Dosatron trop élevée	Valeur du Dosatron trop élevée	OGG	La valeur du Dosatron est supérieure à 100	
Quantité totale remise > PAM total nécessaire	Quantité totale remise > PAM total nécessaire	OGG	Lorsqu'on fournit bien plus de PAM que nécessaire	
Quantité totale remise < PAM total nécessaire	Quantité totale remise < PAM total nécessaire	OGG	Lorsqu'on fournit moins de PAM que nécessaire	

Annexe 3 :

Interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV

relative aux directives techniques concernant les déclarations transmises au système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV

15 Annexe 3 : Données sur la distribution

15.1 Procédure

L'application spécialisée de l'expéditeur dépose le fichier de données (data) et les données enveloppe correspondantes (ci après « enveloppe ») dans la « Outbox » du client sedex. Le fichier de données est codé avant l'envoi. Le client sedex de l'expéditeur se connecte ensuite à la plateforme sedex et transmet les données via une connexion sécurisée. Le destinataire indiqué dans l'enveloppe du client sedex récupère les données sur la plateforme sedex et les décode dans son infrastructure. La solution est conçue de telle façon que seul le destinataire peut décoder les données. L'enveloppe et le fichier de données se trouvent alors dans l' « Inbox » du client sedex. De là, l'application spécialisée du destinataire peut lire les données.

15.2 Définitions sedex

Les messages sedex sont échangés entre les participants sedex à l'aide du client sedex. Un message se compose d'un fichier de données (data_) et de données enveloppe (ou « enveloppe », envl_).

Le fichier de données est un fichier XML, créé selon les règles définies au chapitre 14.5.

L'enveloppe est un fichier XML standardisé, généré selon la [définition XDS des données enveloppe sedex](#).

ID	Désignation
Domaine sedex	Un domaine est un regroupement de participants sedex qui gère des cas d'affaires dans un contexte spécifique et qui permet à ces participants de s'échanger des messages sedex.
Participant sedex	Un participant sedex correspond à une unité organisationnelle ou un registre. Chaque participant est un membre d'un domaine sedex et se voit attribuer un identifiant unique qui peut être adressé.
Type de message sedex	Chaque domaine définit ses propres types de messages sedex. Un type de message correspond à un cas d'affaire réalisé entre les participants sedex. Chaque message sedex est affecté à un type de message. Cela se fait en entrant le numéro correspondant dans l'enveloppe sedex.

15.3 Spécification de déclaration

L'identification des cabinets vétérinaires est notifiée de la manière suivante :

- Le GLN du vétérinaire titulaire de l'autorisation ainsi que le numéro REE du cabinet vétérinaire sont obligatoires pour pouvoir transmettre les données. Si le numéro REE n'est pas connu, indiquer le numéro client en lieu et place.
- Pour les données de clients sans GLN disponible, seul le numéro REE ou un numéro client est envoyé.

L'identification des préparations est notifiée de la manière suivante :

- Pour l'identification univoque, il faut se référer aux prescriptions de Swissmedic en matière d'emballage selon le chapitre 15.6.1.

Les entreprises distribuant des préparations au nom d'un titulaire d'AMM doivent, pour chaque préparation, indiquer dans les messages qu'elles n'ont pas d'autorisation (autorisation = non)

15.4 Description des champs

Colonne	Désignation
Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché (AMM)	Numéro sedex du titulaire de l'AMM ou du distributeur, si ce n'est pas le même.
De	Date de début de la période de transmission
À	Date de fin de la période de transmission.
Numéro d'autorisation de mise sur le marché / ID de la préparation	Numéro d'identification de la préparation ID à dix chiffres de la préparation (numéro d'AMM, numéro de dosage/séquence, code d'emballage) Format xxxxx-yy.zzz.
Nombre d'emballages vendus	Nombre d'emballages de la préparation vendus par le titulaire de l'AMM durant cette période.
Vendu	Un opérateur booléen (Ja/Nein = Oui/Non) indique si le titulaire de l'AMM / le distributeur a vendu la préparation. Il faut indiquer « Nein » (=Non) lorsque le « nombre d'emballages vendus » à un cabinet / une clinique vétérinaire = 0. Alternative : ne pas faire la liste des préparations invendues – dans ce cas, aucune indication n'est nécessaire sous « vendu ».
GLN	Le GLN est un numéro à 13 chiffres indiquant un numéro de base GS1, la localisation et une clé de contrôle. Il permet d'identifier le vétérinaire.
Numéro REE/client	Numéro attribué à une unité locale selon le registre REE. Le numéro client attribué à une personne ou à un cabinet peut également être indiqué en lieu et place.
Autorisation	Un opérateur booléen (Ja/Nein = Oui/Non) indique si le titulaire de l'AMM est autorisé à vendre la préparation. Il faut indiquer « Nein » (=Non) lorsque l'entreprise transmettant des données distribue la préparation mais qu'elle n'est pas titulaire de l'AMM.

- **Attention : L'outil de conversion doit être rempli en allemand.**

15.5 Structure de déclaration

La structure de déclaration pour les données sur la distribution figure dans le **document complémentaire « Structure de déclaration (xsd) pour l'interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV »** du 30 septembre 2019.

15.6 Tableau des codes

15.6.1 Emballages autorisés

Les tableaux des codes des emballages de préparation à annoncer figurent dans le **document complémentaire « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV »**.

15.6.2 Numéros sedex des titulaires d'AMM

Les tableaux des codes des titulaires d'AMM à annoncer figurent dans le **document complémentaire « Tableaux des codes (données de base) pour l'interface titulaire de l'AMM – serveur SI ABV »**.

15.6.3 Numéro sedex SI ABV

Code	Désignation du destinataire des données
4-948920-3	OSAV, SI ABV

15.7 Règles

Période de transmission et restrictions :

- La date de début (de) et/ou la date de fin (à) de la période de transmission ne doivent pas chevaucher une autre période de transmission.
- La date de début (de) et/ou la date de fin (à) de la période de transmission doivent se situer dans une même année.
- Identification du client :

Global Location Number (GLN) et numéro REE ou, à défaut de ce dernier, le numéro client.

Nom de la règle	Nom du bloc de texte	Description
Pas de relation entre la préparation et le titulaire de l'AMM	Pas de relation entre la préparation et le titulaire de l'AMM	Le jeu de données comprend des préparations pour lesquelles le distributeur ne possède pas d'autorisation et un « Ja » (Oui) figure dans le champ « Autorisation ».
Pas de GLN ou de numéro client	Pas de GLN ou de numéro client	Le titulaire de l'AMM doit avoir un GLN valide ou, si ce n'est pas le cas, indiquer le numéro client du destinataire de la préparation.
GLN / numéro client avec le même ID de préparation	GLN / numéro client avec le même ID de préparation	Une préparation est mentionnée plusieurs fois pour un client.
Liste de préparations incorrecte	Liste de préparations incorrecte	Le jeu de données ne contient p. ex. pas toutes les préparations pour lesquelles le titulaire de l'AMM possède une autorisation.
Entrées vides	Déclaration de données avec entrées vides	Le jeu de données comprend des entrées vides et devrait donc être vérifié et rendu plausible.
Préparations obsolètes	Préparations obsolètes	Le distributeur a dressé la liste des préparations enregistrées comme obsolètes dans les tableaux des codes.
Préparation non disponible dans les tableaux des codes / dans les données de base.	Préparation non disponible	Le jeu de données comprend une préparation qui n'est pas saisie dans les tableaux des codes. Vérification et test de plausibilité.
sedexId n'existe pas dans les tableaux des codes / dans les données de base	sedexId n'existe pas dans les données de base	L'ID sedex indiqué n'existe pas. Vérification, adaptation nécessaire ou le cas échéant nouvelle saisie de l'ID sedex dans les données de base.
Chevauchement de la période de déclaration des données	Chevauchement de la période de déclaration des données	Les jeux de données d'un titulaire de l'AMM ne peuvent pas se chevaucher dans le temps. La date de début du jeu de données doit suivre sans intervalle la date de fin du dernier jeu de données.
Vendu non sans entrée vide	Vendu non sans entrée vide	Lorsque l'on indique « Nein » pour « vendu », le « nombre d'emballage vendus » ne peut pas correspondre à > 0.
La date de début doit précéder la date de fin	La date de début doit précéder la date de fin	La période ne peut pas être ≤ 0 .
Période de déclaration des données	Période non acceptée pour la déclaration des données	Les dates de début et de fin d'un jeu de données doivent se situer dans une même année.

Annexe 4 :

Droits

relative aux directives techniques concernant les déclarations transmises au système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV

16 Annexe 4 : Droits

16.1 Matrice des droits

Rôle						
	Admin SI ABV	Titulaire de l' AMM	Cabinet / clinique vétérinaire	Propriétaire de l' animal	Logiciel du cabinet	Autre
Activité						
Serveur SI ABV						
Consulter les données sur la distribution	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier les données sur la distribution	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Désactiver les données sur la distribution	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter les données sur la prescription	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier les données sur la prescription	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Désactiver les données sur la prescription	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier les données de base	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier les règles et les blocs de texte	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Mettre à jour et télécharger la logique	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter la gestion du compte du cabinet vétérinaire	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier la gestion du compte du cabinet vétérinaire	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Désactiver la gestion du compte du cabinet vétérinaire	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter la gestion du compte du numéro SI ABV	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Modifier la gestion du compte du numéro SI ABV	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Générer la gestion du compte du numéro SI ABV	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Désactiver la gestion du compte du numéro SI ABV	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter l'audit trail	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter le protocole	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Consulter le protocole de déclaration	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Transmettre les données sur la distribution						
Transmettre les données sur la distribution sur mandat d'un titulaire de l'AMM	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Application web SI ABV en ligne						
Enregistrer / vérifier le cabinet / la clinique vétérinaire	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Modifier la gestion du compte du cabinet vétérinaire	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Désactiver la gestion du compte du cabinet vétérinaire	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Changer de variante	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Modifier le nombre de consultations d'animaux de compagnie	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Télécharger les statistiques / le benchmark	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Saisir la gestion du compte des exploitations	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Modifier la gestion du compte des exploitations	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Supprimer la gestion du compte des exploitations	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Supprimer les paramètres des prescriptions vieilles de plus de 3 ans	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁
Exporter les paramètres des prescriptions	✗	✗ ₁	✓	✗ ₁	✗ ₁	✗ ₁

Rôle	Admin SI ABV	Titulaire de l' AMM	Cabinet / clinique vétérinaire	Propriétaire de l' animal	Logiciel du cabinet	Autre
Activité						
Importer les paramètres des prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Exporter les paramètres des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Importer les paramètres des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Consulter les paramètres de la logique actuelle	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Adapter les paramètres d'affichage de l'aperçu envoyé	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Créer les paramètres de création automatique de PDF de prescriptions clôturées	X	X	✓	X	X	X
Saisir les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Supprimer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Clôturer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Envoyer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Désactiver les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Créer les pdf des prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Copier les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X
Confirmer / annuler la gestion des déclarations néant par le cabinet	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Créer / modifier / copier / supprimer la gestion des déclarations néant d'une exploitation	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Importer les paramètres des déclarations néant d'une exploitation	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Application web SI ABV hors ligne						
Enregistrer le cabinet / la clinique vétérinaire	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Vérifier le cabinet / la clinique vétérinaire	X	X	X	X	X	X
Modifier la gestion du compte du cabinet vétérinaire	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Désactiver la gestion du compte du cabinet vétérinaire	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Changer de variante	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Modifier le nombre de consultations pour des animaux de compagnie	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Télécharger les statistiques / le benchmark	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Saisir la gestion du compte des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Modifier la gestion du compte des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Supprimer la gestion du compte des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Exporter les paramètres des prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Importer les paramètres des prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Exporter les paramètres des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Importer les paramètres des exploitations	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Consulter les paramètres de la logique actuelle	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Adapter les paramètres d'affichage de l'aperçu envoyé	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁

Rôle	Admin SI ABV	Titulaire de l' AMM	Cabinet / clinique vétérinaire	Propriétaire de l' animal	Logiciel du cabinet	Autre
Activité						
Créer les paramètres de création automatique de PDF de prescriptions clôturées	X	X	✓	X	X	X
Saisir les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Supprimer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Clôturer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Envoyer les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Désactiver les prescriptions clôturées	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Désactiver les prescriptions envoyées	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Créer les pdf des prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X ₁
Copier les prescriptions	X	X ₁	✓	X ₁	X ₁	X
Confirmer / annuler la gestion des déclarations néant par le cabinet	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Créer / modifier / copier / supprimer la gestion des déclarations néant d'une exploitation	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Importer les paramètres des déclarations néant d'une exploitation	X	X ₁	X	X ₁	X ₁	X ₁
Informations sur le détenteur des animaux (uniquement en ligne)						
Consulter les informations sur la BDTA	X	X	X	✓	X	X
Télécharger les informations depuis la BDTA	X	X	X	✓	X	X
Interface serveur SI ABV						
Transmettre les prescriptions au serveur SI ABV	X	X	X	X	✓	X ₂
Extraire les protocoles de notification	X	X	X	X	✓	X ₂
Désactiver les prescriptions	X	X	X	X	✓	X ₂
Transmettre le nombre de consultations	X	X	X	X	✓	X ₂

¹ selon chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**, sinon abusif, voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**

² selon chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**, sinon abusif, voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**